

VILLE DE MONTPELLIER

COMPTE ADMINISTRATIF



COMPTE ADMINISTRATIF 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Cher(e)s collègues,



Le Compte Administratif est un document budgétaire qui retrace la réalité des dépenses et des recettes réalisées au cours d'un exercice.

Celui que je vous présente aujourd'hui porte sur la gestion de l'exercice 2014.

La Ville a assuré un niveau d'investissement soutenu avec des dépenses d'équipement qui ont représenté **85,2 M€**. Elle confirme sa place comme un levier déterminant pour le dynamisme économique de notre territoire. Cette influence ne se limite pas seulement aux frontières de la Ville mais de façon plus large, rayonne sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Ce financement de 85,2 M€ est assuré par un recours à l'emprunt modéré (10% des dépenses d'équipement) tout en conservant une fiscalité stable.

Ce compte administratif témoigne de la nouvelle dynamique que nous avons impulsé pour la Ville avec l'engagement pris par notre majorité de proximité citoyenne, d'obligation de résultats tangibles pour les montpelliérains. Et ce, tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Dès 2014, notre action a été menée de façon volontaire et citoyenne pour tenir cette ligne de conduite. Ce rapport viendra en témoigner.

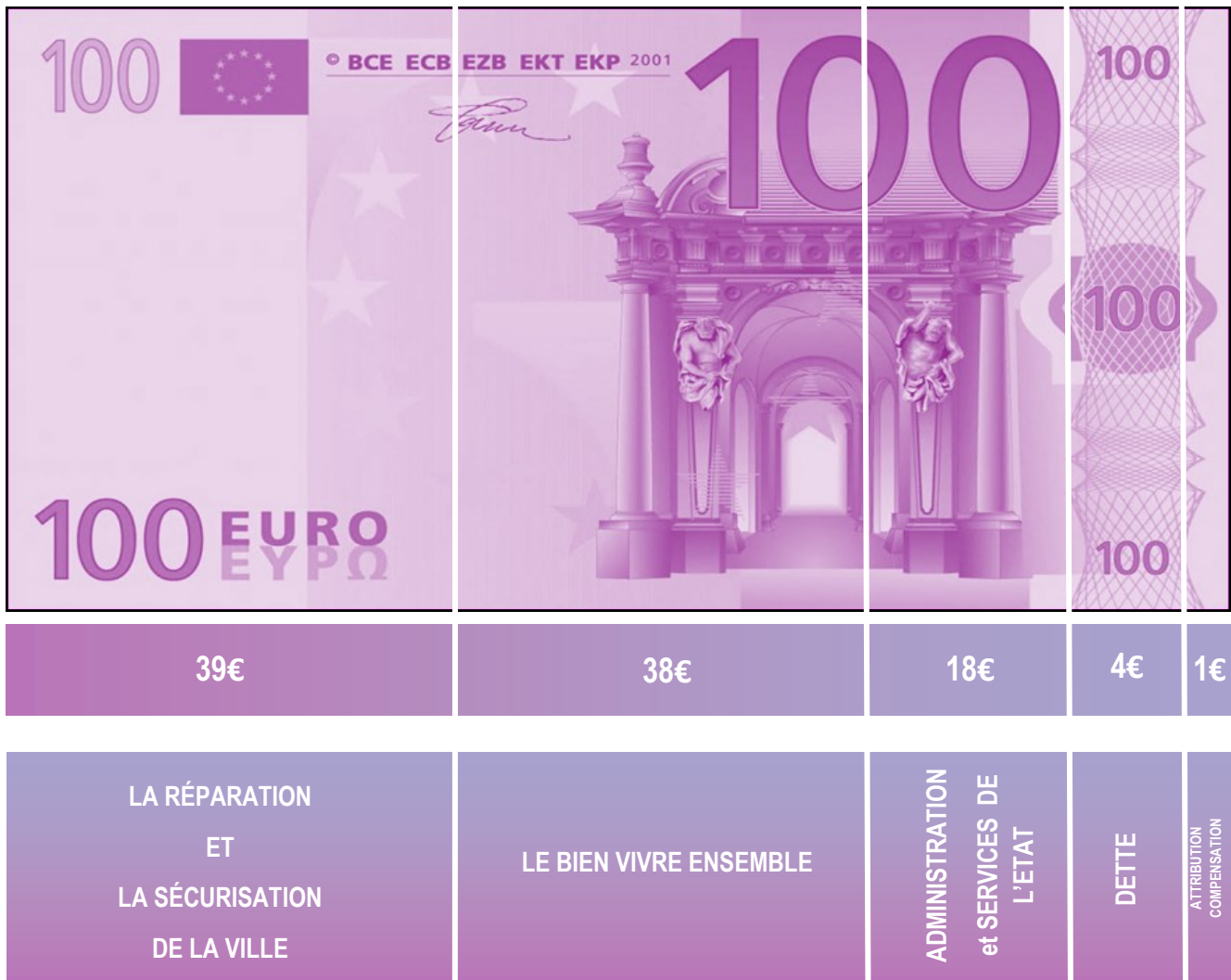
Philippe SAUREL

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

1. LES RÉALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2014	4
1.1 LA RÉPARATION ET LA SÉCURISATION DE LA VILLE.....	5
1.1.1 Une Ville sécurisée.....	6
1.1.2 La voirie.....	8
1.1.3 L'environnement et la biodiversité urbaine.....	9
1.1.4 Les réseaux d'eau pluviale.....	11
1.1.5 La propreté - Le nettoyage.....	12
1.1.6 Le développement urbain.....	14
1.1.7 Le renouvellement urbain.....	17
1.2 LE BIEN VIVRE ENSEMBLE.....	18
1.2.1 La réussite éducative.....	19
1.2.2 La restauration scolaire.....	22
1.2.3 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).....	23
1.2.4 L'enfance.....	24
1.2.5 La jeunesse.....	26
1.2.6 La culture.....	28
1.2.7 Le sport.....	31
1.2.8 La solidarité.....	33
1.2.9 La démocratie de proximité.....	38
1.2.10 Le développement économique.....	39
2. LES FINANCES DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2014	43
2.1 LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014.....	44
2.1.1 Les grands agrégats.....	44
2.1.2 Le bouclage du budget : dépenses et recettes réelles de l'exercice.....	46
2.1.3 Les indicateurs de gestion.....	47
2.2 LES RECETTES DE L'EXERCICE 2014.....	48
2.3 LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2014.....	57

1. LES RÉALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2014

Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2014 ont représenté **429,7 M€** (hors résultat) et se sont réparties de la façon suivante :



Notre budget 2014 a ainsi mis en avant les deux priorités de notre équipe municipale :

- ◆ La réparation et la sécurisation de la Ville
- ◆ Le bien vivre ensemble

1.1 LA RÉPARATION ET LA SÉCURISATION DE LA VILLE

« Réparer la Ville » n'est pas qu'un slogan, c'est la ligne de conduite d'une politique claire basée sur **l'écoute et la concertation avec les citoyens**. La réparation et la sécurisation de la Ville sont, plus que jamais, une chance pour **retisser le lien social** qui s'est parfois distendu.

L'harmonisation des espaces publics, la préservation des grands équilibres économiques, la démocratie de proximité, la tranquillité publique, autant de missions qui demandent un **engagement permanent** et une **vision volontariste et optimiste** de la pratique politique.

Réparer et sécuriser la Ville c'est faire **le pari de l'humain**.

1.1.1 Une ville sécurisée

9,2 M€ en 2014

La tranquillité publique porte sur un champ d'actions large de la Ville visant à assurer la quiétude des montpelliérains sur tout le territoire de leur commune. La Ville, grâce à l'intervention de ses **131 agents de police municipale**, ses **70 ASVP** et ses **20 agents de supervision**, poursuit ses **actions de prévention, de contrôle, de médiation et de lutte contre les nuisances et les incivilités**.



La mise en œuvre d'une politique de prévention nécessite le recours à **différents procédés** :

- ◆ Une **présence quotidienne** dans les différents quartiers de la Ville.
- ◆ L'assurance d'une **sécurité aux abords des écoles** (implantation de ralentisseurs).
- ◆ La **lutte contre le bruit**.
- ◆ Le **respect du code de la route** (dépistage de l'alcoolémie, contrôle de la circulation et du stationnement).



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

En 2014, la Ville a décidé un **programme de recrutement de 50 policiers municipaux supplémentaires**. Nous tenons ainsi notre engagement, pris en faveur des montpelliérains, visant à leur garantir la tranquillité et la sécurité dans leur vie quotidienne.

Ces opérations sont également complétées par **plusieurs investissements réalisés par la Ville en 2014** :

- ◆ La mise en place d'un service pour **simplifier le paiement des stationnements** par la possibilité de l'effectuer à distance via Internet : **0,3 M€**. Cette action s'inscrit dans notre volonté d'ancrer Montpellier dans la dynamique de « smart city ».



- ◆ Le maintien du **dispositif de vidéo protection**, qui compte **146 caméras** dont **5 déplaçables** pour contribuer à la gestion des espaces publics, des manifestations et des évènements majeurs tels que les inondations : **0,3 M€**.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

L'action de la Ville en matière de tranquillité publique passe également par la mise en œuvre de partenariats. En outre le CLSPD, mis en place sur la Ville de Montpellier depuis 2006, est un partenariat local entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance tels que la Police Nationale, la Police Municipale, la TaM, la SNCF, la CCI, l'Education Nationale, les associations et les services de la justice. Ce partenariat a pour mission la centralisation des informations relatives aux problématiques repérées en matières de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur le territoire et la mise en place d'actions concrètes et conjointes pour y remédier. Il permet ainsi de centraliser l'ensemble des informations relatives à la sécurité et à la prévention à Montpellier, d'analyser et mettre en cohérence les données et d'informer la population.



1.1.2 La voirie

17,3 M€ en 2014

Pour gérer ses 500 kms de réseau et garantir le bon état et la sécurité de la voirie, la Ville de Montpellier procède à diverses opérations d'études et de travaux de construction.



En 2014 ces interventions ont porté principalement sur :

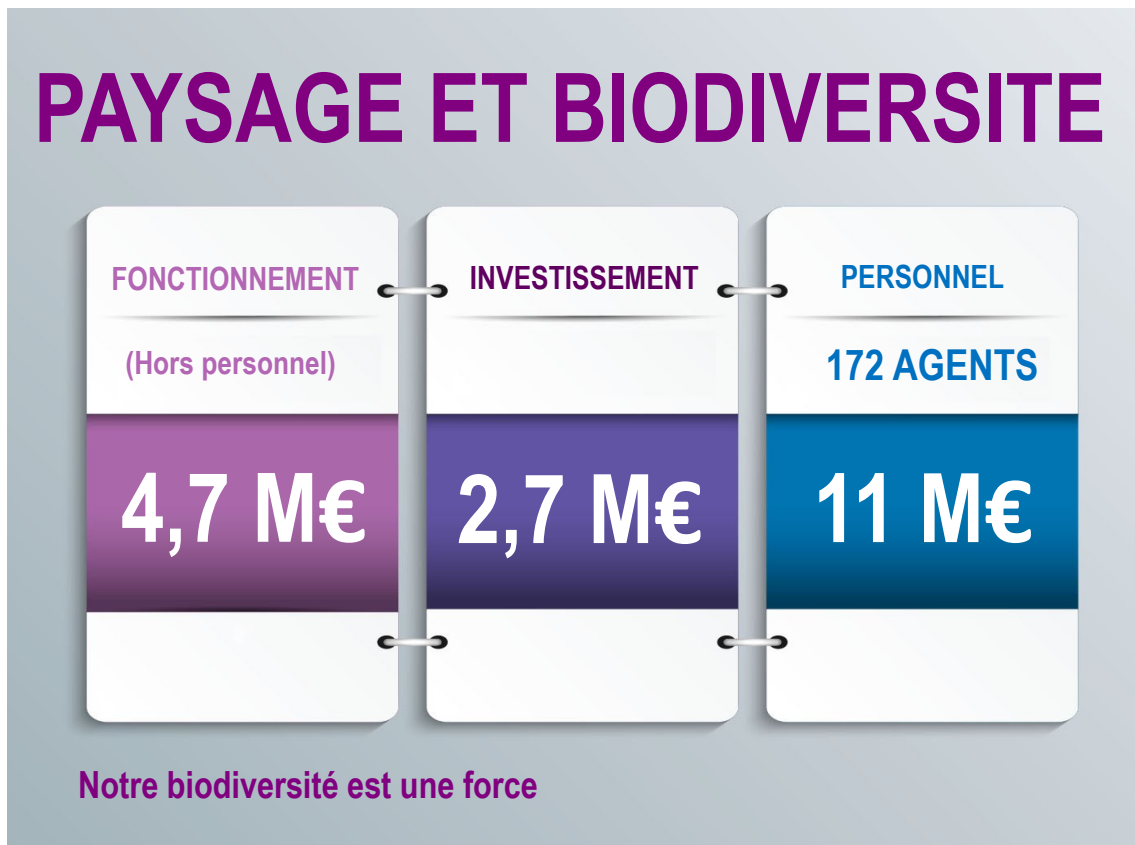
- ◆ Des travaux de gros entretiens : **5,1 M€**
- ◆ La rénovation du tunnel de la comédie (remplacement de l'éclairage, réalisation d'une colonne sèche, installation d'un sas de sécurité et d'un rideau coupe-feu) : **1,1 M€**
- ◆ La réalisation des travaux sur le boulevard Nina Simone dans le cadre de la ZAC Parc Marianne : **2,2 M€**



1.1.3 L'environnement et la biodiversité urbaine

18,4 M€ en 2014

La Ville de Montpellier prend en considération les enjeux de développement durable et tient à offrir à ses habitants un cadre de vie agréable où ils peuvent « respirer ». Ses actions portent donc sur la promotion et la protection de l'environnement mais également sur le développement et la protection de la biodiversité.



En 2014 le territoire de Montpellier compte 927 hectares d'espaces verts publics, 35 000 arbres recensés dans les rues et avenues, 108 parcs et squares publics, 158 jardins familiaux, 12 hectares de vignes municipales et plus de 2 000 espèces vivantes.

Principales opérations d'investissement en 2014 :

- ◆ Réalisation de travaux pour l'entretien des espaces verts : **1,2 M€**
- ◆ Entretien des divers enclos et parcs : **0,2 M€**



A Montpellier l'environnement c'est aussi :

- ◆ Le respect des engagements du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) :



La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole sont engagées dans une démarche coordonnée d'élaboration de leur propre PCET afin de mettre en œuvre d'ici 2020, au niveau local, les objectifs du paquet climat-énergie adopté en mars 2007 par le Conseil Européen.

- ◆ La maîtrise de la distribution de l'eau.
- ◆ La poursuite des économies d'énergie grâce au développement d'un réseau urbain de chauffage et de climatisation qui réduit de moitié la facture énergétique.
- ◆ Le maintien d'une politique d'achat durable.

Les achats et pratiques durables de la Ville de Montpellier	
Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Bois certifié provenant de forêts gérées durablement (bois exotique et résineux) - Bancs en bois exotiques provenant de forêts gérées durablement - Mobilier scolaire issu de la même filière en bois européen - Signalisation de voirie en plastique recyclé (type séparateur de voirie) - Protections des aires de jeux pour enfants en plastique recyclé - Récupération et recyclage des cartouches toner usagées (marché confié à une entreprise employant des travailleurs handicapés)
Informatique et électroménager	<ul style="list-style-type: none"> - Parc réformé mis à disposition d'une association de réinsertion (valorisation et reconditionnement éventuel pour revente à un public en difficulté) - Prise en compte de la consommation électrique au moment de l'appel d'offre (Label énergie star émission d'ozone pour les appareils électroménagers et informatiques - Catégorie A et plus)
Véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules "propres" GPL, GNV et électriques (Scooter, Gattor Zoo...) - Élimination de l'amiante contenue dans les plaquettes de freins et embrayages - Utilisation de liquide de nettoyage pour les pièces automobiles - Utilisation de peinture automobile sans solvant (à l'eau) - Reconditionnement des batteries pour l'outillage électroportatif
Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Lampes basses consommation, feux tricolores à LED, piles rechargeables - Récupération des piles, tubes fluo et lampes fluo compacts pour recyclage auprès de fournisseurs
Eau et produits divers	<ul style="list-style-type: none"> - Robinetterie de type bouton poussoir, douchettes, embouts pour économiser l'eau - Produits d'entretien biodégradables issus de la chimie verte (savon main, produits vaisselle, anti-graffitis...) - Sacs poubelles biodégradables (amidon de maïs), noix de lavages (pour le linge) - Produits et engrais naturels organiques

Le parc zoologique de Lunaret et sa serre Amazonienne :

Le parc zoologique est réparti sur 80 hectares de terrain, représentant le plus vaste espace vert de Montpellier. Il héberge plus de 1 000 animaux répartis dans 52 enclos. Son fonctionnement est entièrement assuré par la Ville qui a réalisé des travaux en 2014 à hauteur de **0,3 M€**. La serre Amazonienne, quant à elle, est une structure unique en France qui permet aux visiteurs de découvrir 500 animaux et 3 500 végétaux.



1.1.4 Les réseaux d'eau pluviale



Les violentes inondations qui ont sinistré la Ville de Montpellier à l'automne 2014 témoignent une fois encore de l'importance de la lutte contre les intempéries notamment lors des épisodes cévenols. Le montant total des réparations suite à ces crues exceptionnelles s'est élevé à **2,9 M€**.

En 2014, les dépenses liées à l'entretien des cours d'eaux et à l'aménagement de constructions pour optimiser le réseau pluvial ont représenté **1,4 M€**.

En outre, la Ville mène une politique active en matière de prévention contre les inondations, notamment depuis l'instauration d'un comité de suivi du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** :

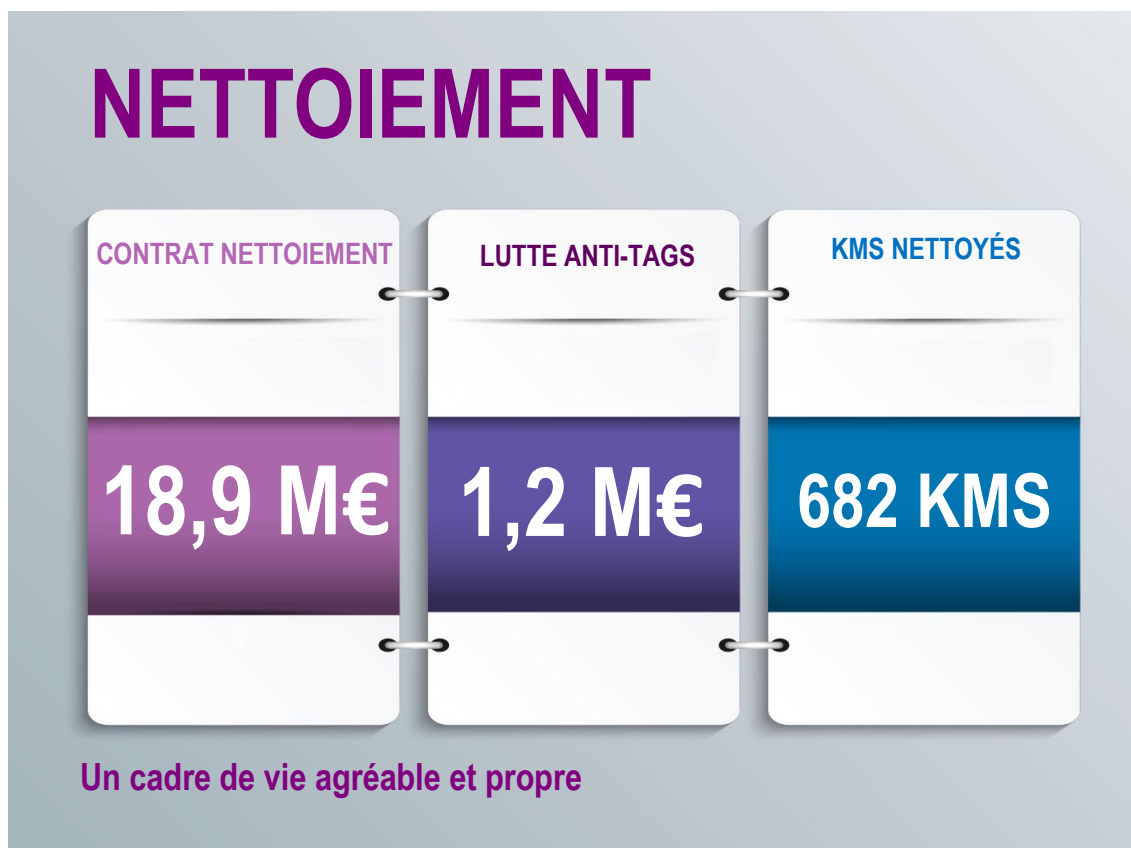
Le comité de suivi du PCS est une instance collective et d'échange entre les différents acteurs liés à la prévention et à la gestion des risques (services de la mairie, représentants de l'Etat, organismes, partenaires, ...). Cette équipe a montré toute l'étendue de **son implication, sa réactivité et son efficacité** lors des intempéries du mois de septembre 2014.



1.1.5 La propreté - Le nettoyage

22,6 M€ en 2014

Les actions de propreté et de nettoyage mises en œuvre par la Ville de Montpellier contribuent à la mise en valeur de son patrimoine et à la protection de son environnement.



En 2014, **plus de 22 M€** ont été affectés à cette thématique. Depuis le troisième trimestre 2014, la Ville de Montpellier et l'intercommunalité coordonnent leurs missions pour optimiser l'efficacité des actions de nettoyage.

Différents types d'interventions composent ces actions de nettoyage :

- ◆ Nettoyement des voies publiques.
- ◆ Nettoyement des halles et marchés.
- ◆ Nettoyement des réceptacles d'eau pluviale.
- ◆ Nettoyement des lieux de manifestations.



L'année 2014 a également été marquée par l'instauration d'une nouvelle dynamique en faveur du maintien de la propreté et du nettoyage de la Ville.

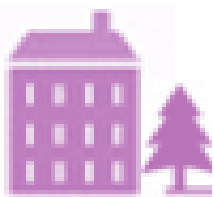
Ainsi plusieurs démarches ont été lancées et se sont concrétisées au cours de l'année 2014 afin que le territoire Montpelliérain soit sain, propre et agréable à vivre.

- ◆ Lancement en Octobre 2014, de la **première opération propreté** à la Cité Gély dans le but d'améliorer la collecte des déchets et le nettoyage des quartiers dans la Ville,
- ◆ L'accroissement de la campagne en faveur de la propreté pour sensibiliser la population,
- ◆ Le renforcement de la collaboration avec l'intercommunalité en la matière (la Métropole s'occupe de la collecte et la Ville du nettoyage),
- ◆ L'avancement des horaires de collectes du soir pour améliorer l'efficacité du nettoyage en journée
- ◆ L'augmentation significative du nombre de corbeilles à papier (+ 50 en Novembre et + 200 en janvier) ainsi que de Toutounettes.

2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

La Ville a intensifié **ses actions en faveur du nettoyage** de son territoire. Plusieurs mesures ont été prises en ce sens au cours de l'année 2014 dont notamment :

- ◆ Une **coordination renforcée avec l'intercommunalité** : un gage de performance et de qualité
- ◆ L'installation de **compacteurs à déchets sur le parking de l'ancien Hôtel de Ville** (10 tournées de nettoyage et de collecte = 15 tonnes de déchets collectés par jour),
- ◆ Le **renforcement des bacs et points de collecte** en centre ville et dans les faubourgs.





La Ville de Montpellier met l'accent sur l'aménagement urbain notamment à travers le développement de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). Les ZAC permettent de répondre au dynamisme démographique du territoire tout en conservant les objectifs de justice sociale grâce aux logements sociaux créés et de responsabilité environnementale avec la réalisation de quartiers écologiques durables.

La politique entreprise par la Ville de Montpellier en matière de logements sociaux est de favoriser l'accession aidée et l'accession intermédiaire, en cédant des charges foncières au-dessous du prix du marché. **Avec 21,90 % de logements sociaux**, la Ville de Montpellier est la commune du Sud de la France la plus exemplaire sur l'aménagement urbain au regard de la loi SRU.

En 2014, les principales opérations d'aménagement urbain ont été les suivantes :

- Le Parking de la ZAC Nouveau Saint Roch : **16,5 M€**

Il est à noter que cet investissement sera une « opération blanche » pour la Ville puisque les droits d'entrée du parc de stationnement du Nouveau Saint Roch versés par la TAM à la Ville s'élèvent à 16,7 M€.

- La ZAC Nouveau Saint-Roch : **0,5 M€**

La ZAC du Nouveau St-Roch se développe en centre-ville sur environ 15 hectares sur des friches ferroviaires. Elle permettra à terme la construction de 1350 logements ainsi que des bureaux et des commerces. Au cœur de cette opération, il est prévu un grand parc public de 1,2 hectare, qui permettra d'offrir un îlot de nature dans le centre. La Ville participe à l'aménagement de cette opération et en particulier à la création de ce nouveau parc René Dumont.

- ◆ Les travaux sur le site de l'Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI) : **6,3 M€**

Suite à la réforme de la carte militaire le site de l'Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI) a fermé ses portes en 2010. Sur ce site de 35 hectares, qui de par sa situation en secteur urbain dense, la qualité des entités patrimoniales et paysagères, représente pour la Ville un territoire à forts enjeux urbains et économiques. La Ville s'est engagée suite au rachat de cette unité foncière, à conforter un grand parc de 20 hectares et à construire principalement sur le site de la caserne environ 2500 logements.



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

La préservation des 20 hectares du Parc Montcalm à l'intérieur du site de l'EAI marque la volonté de sanctuariser les poumons verts dans la ville.



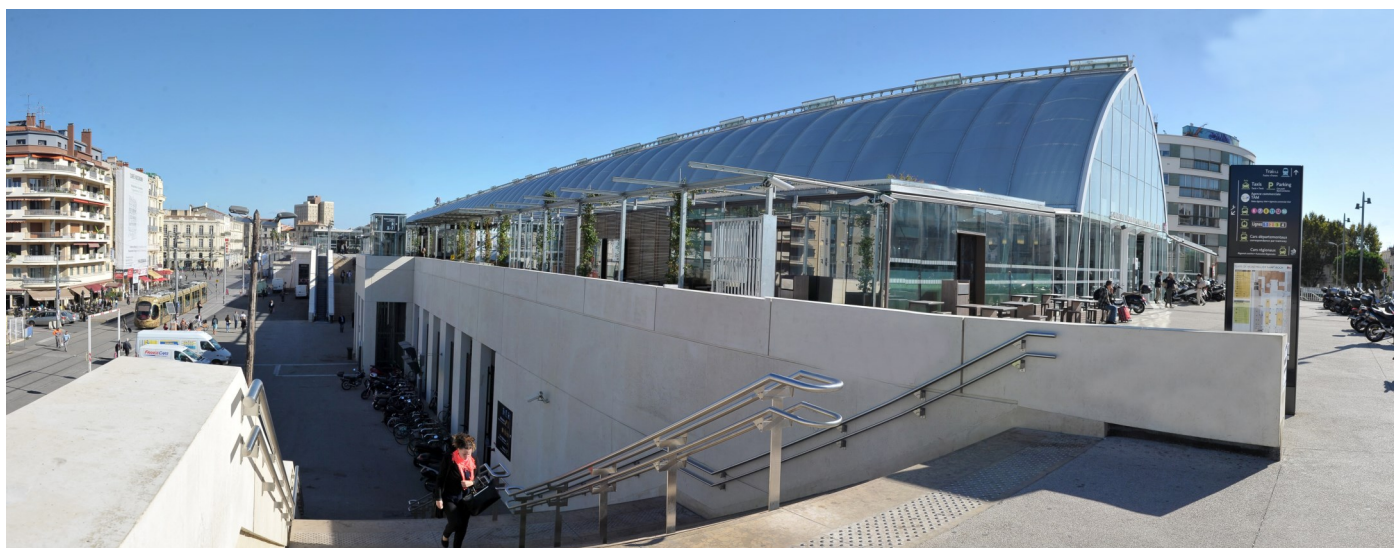
◆ L'avenue Raymond Dugrand sur la ZAC Parc Marianne : **2,5 M€**

L'avenue Raymond Dugrand est un axe majeur de développement de Montpellier vers la mer et constitue l'épine dorsale du projet urbain de Port Marianne. Elle assure la cohésion entre les nouveaux quartiers de Port Marianne et offre une image très contemporaine de la ville avec des architectures exceptionnelles signées par de grands architectes. C'est également un véritable pôle tertiaire et commercial constitué de 100 000 m² de bureaux et de 40 000 m² de commerces à l'horizon 2020.



◆ La Gare Saint-Roch : **1,1 M€**

La Ville accompagne le projet de modernisation, extension de la gare historique avec en particulier un réaménagement de tous les espaces publics bordant cet équipement majeur du centre-ville.



◆ L'avenue Théroigne de Méricourt : **1,2 M€**

Les travaux sur l'avenue Théroigne de Méricourt permettent d'harmoniser les voies de déplacement entre le Pont André Lévy et la rue des Acconiers.

1.1.7 Le renouvellement urbain

2 M€ en 2014

L'investissement de la Ville est important au plan urbain dans tous les quartiers et porte sur l'ensemble des équipements, scolaires, sportifs, culturels et de proximité.

Principales opérations de rénovation urbaine en 2014:

- Convention Publique d'Aménagement Grand Cœur SERM : **0,7 M€**
- Convention Publique d'Aménagement Grand Cœur SAAM : **0,5 M€**

L'opération Grand Cœur a démarré en 2003. Elle vise à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier Centre. Dans un premier temps, une convention publique d'aménagement a été confiée à la SERM. Le renouvellement urbain nécessite une action publique « dans la durée » et une nouvelle concession d'aménagement a été confiée à la SAAM pour une durée de 7 ans sur un nouveau territoire de centre-ville redéfini et agrandi.

C'est dans cette optique de rénovation et de valorisation du centre-ville que le chantier du Pont Vialleton a été lancé. Cette œuvre du XVIIème siècle relie l'Arc de Triomphe aux Jardins du Peyrou. Ces travaux permettent sa sauvegarde pour plusieurs siècles et le passage de la ligne 4 de Tramway qui fera le tour du cœur historique de la Ville.

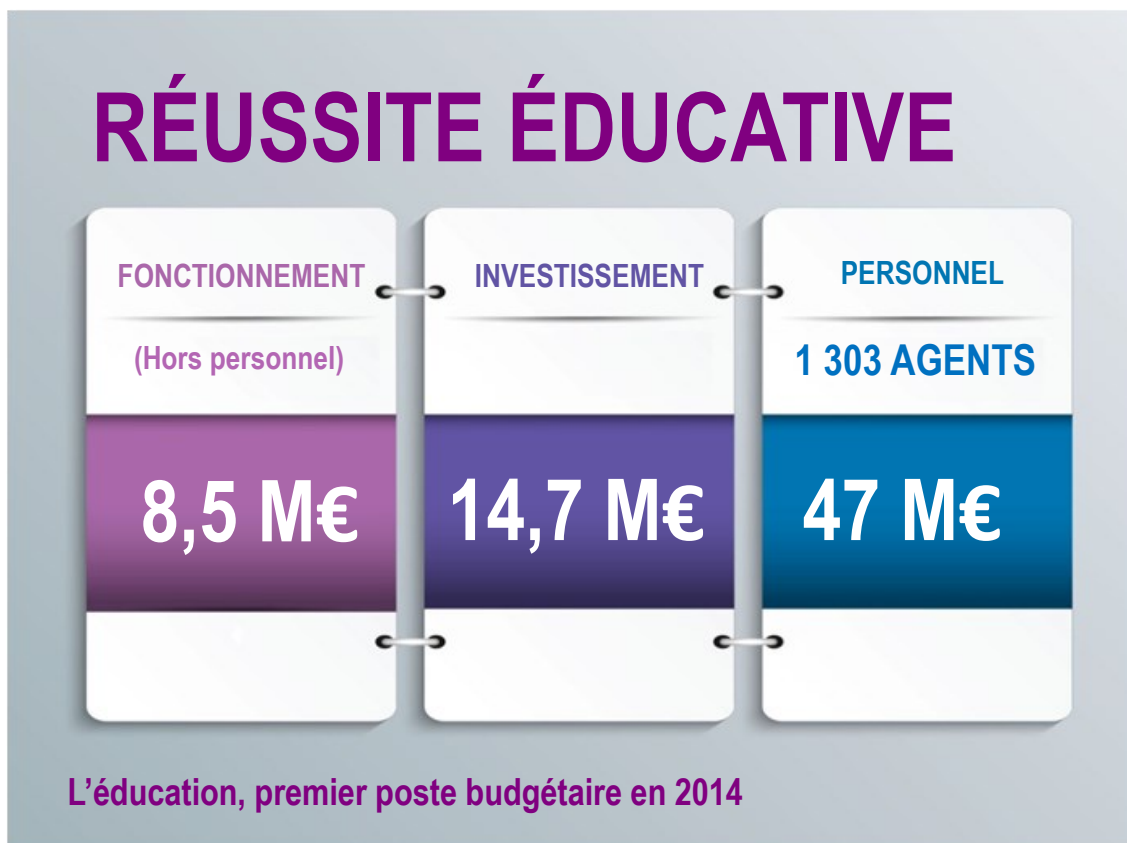


Grand Cœur

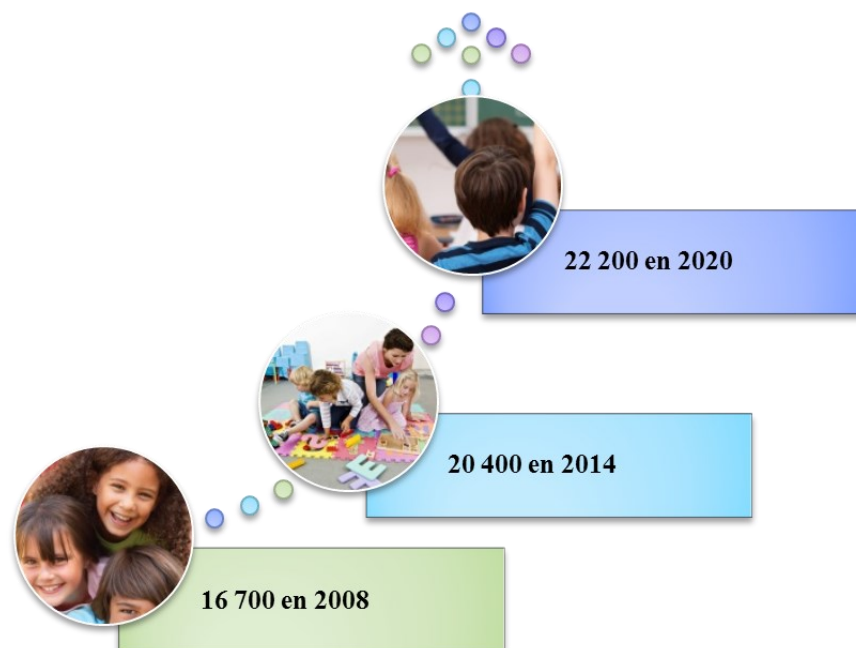
1.2 LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Au-delà d'un engagement politique, le bien vivre ensemble repose sur des actions concrètes effectuées au cours de l'année 2014 par la Ville de Montpellier. Elles correspondent notamment à des objectifs de citoyenneté, de solidarité, de justice et de proximité. Ces valeurs sont des priorités que la Ville tient à promouvoir et à conserver, et concernent les thématiques suivantes :

- ◆ La réussite éducative
- ◆ La restauration scolaire
- ◆ Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)
- ◆ L'enfance
- ◆ La jeunesse
- ◆ La culture
- ◆ Le sport
- ◆ La solidarité
- ◆ La démocratie de proximité
- ◆ Le développement économique



La réussite éducative a représenté en 2014 le **premier poste budgétaire** de la Ville de Montpellier. Clé de voûte du bien-vivre ensemble, la réussite éducative mobilise **30 % de l'effectif municipal** et demeure l'axe prioritaire du plan d'action de la Ville. L'année 2014 s'est caractérisée par la poursuite de **l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés** :



En 2014, **20 400 élèves** ont été scolarisés dans les **772 classes** et **121 écoles maternelles et élémentaires** de la Ville.

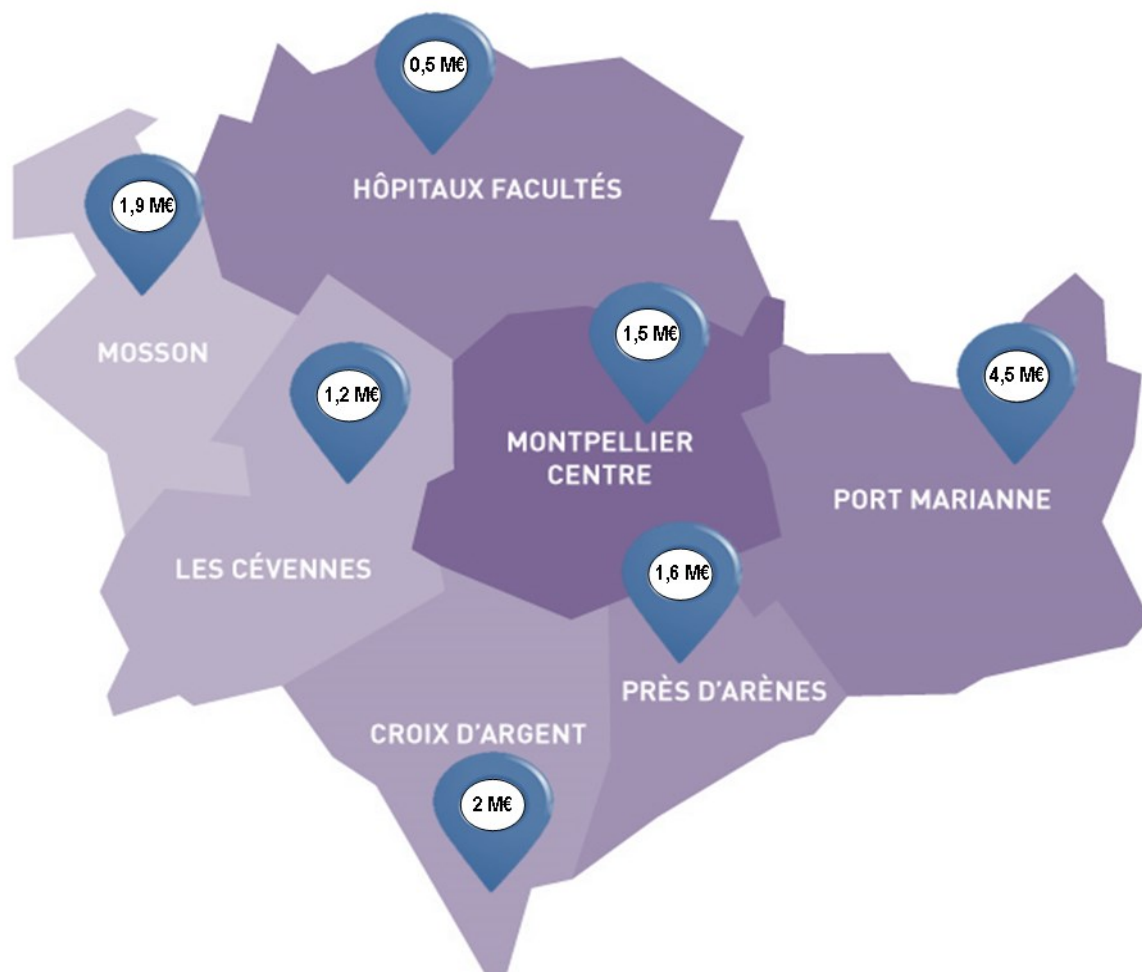
Pour répondre au mieux à ce dynamisme, la Ville de Montpellier a **investi en 2014** dans :

- ♦ La **construction de l'école Malraux** et ses 15 nouvelles classes, dans le quartier Port-Marianne : **4,1 M€**

Ce groupe scolaire se distingue aussi par son ambition énergétique : l'objectif est la création d'un bâtiment à énergie positive qui s'inscrit dans une démarche environnementale plus globale (confort d'été, éclairage naturel, traitement de la ventilation...)

- ♦ La **rénovation** des bâtiments scolaires : **4,6 M€**
- ♦ Les **travaux sur les écoles maternelles** : **1,0 M€**


Répartition par quartier des montants engagés en 2014 pour la réalisation de travaux sur les écoles de la Ville (inclus dépenses de fonctionnement et d'investissement) :



A ces montants, il faut également ajouter **0,5 M€ non affectés par quartier** (bons de commande globaux sur plusieurs écoles).

Temps d'activité périscolaire (TAP) :

L'année 2014 a été celle de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Depuis le mois de septembre 2014, les écoles publiques de Montpellier ont adopté la semaine de 4 jours et demi, avec classe le mercredi matin et une nouvelle offre périscolaire, de 16h à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

Notre majorité a fait le choix de la **gratuité des activités périscolaires** pour les élèves. Cette décision vient soutenir le pouvoir d'achat des familles et stimule le monde associatif grâce aux subventions attribuées spécialement pour ce dispositif.

En moyenne, **14 475 enfants réservent au moins un jour de TAP par semaine** (70% des enfants scolarisés).

L'instauration des activités périscolaires nécessite des moyens humains importants :

62 responsables de l'accueil de loisirs associé à l'école (RALAE), **62** animateurs référents, **98** animateurs à temps plein et des animateurs vacataires (400 étudiants ou demandeurs d'emploi) et des animateurs associatifs (274 en moyenne par jour dans le cadre de l'appel à projets aux associations).

Au total, pour la mise en place du temps d'activité périscolaire, **1,7 M€ d'euros de subventions ont été versées par la Ville aux associations en charge de ce dispositif.**





Les **80 restaurants scolaires** des écoles publiques de la Ville de Montpellier proposent tous les jours des repas variés et de qualité. La Cuisine Centrale Municipale produit **plus de 10 000 repas** par jour et possède un agrément européen qui représente un véritable gage de qualité.



Afin de soutenir le budget des familles et mettre ce service à disposition des plus modestes, le prix des repas n'a pas évolué sur l'année 2014 et s'élève aux **environs de 10€** dont une part significative est prise en charge par la Ville (**70%**). Avec la mise en place du service de paiement à distance Babinéo plus de 52% des paiements ont été effectués via Internet.

Une **nouvelle tarification plus équitable** sera mise en place dès la rentrée 2015.

La Ville de Montpellier a consenti un effort particulier en faveur de l'amélioration de la restauration et de la sécurité alimentaire. En 2014 les principales dépenses d'investissement ont concerné :

- ◆ Acquisition de matériel pour la cuisine centrale : **0,2 M€**
- ◆ Autres bâtiments publics : **0,3 M€**
- ◆ Réhabilitation cuisine centrale (élargissement capacité de production) : **0,06 M€**



Les centres de loisirs proposent des activités variées pour les **enfants de 3 à 12 ans**, qui sont assurées par un personnel diplômé. Ces lieux de loisirs sont ouverts et accessibles en dehors des heures scolaires, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

La Ville compte **21 centres de loisirs municipaux** et **24 centres de loisirs associatifs** qui sont répartis entre tous les quartiers de la Ville et qui offrent une capacité d'accueil de **plus de 2 500 places**. La Ville gère également **5 ALSH** pour les adolescents dans les Maisons pour tous.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants dans l'ALSH de leur choix, quel que soit leur lieu de résidence, en veillant à respecter l'âge requis selon les structures, dans la limite des places disponibles.

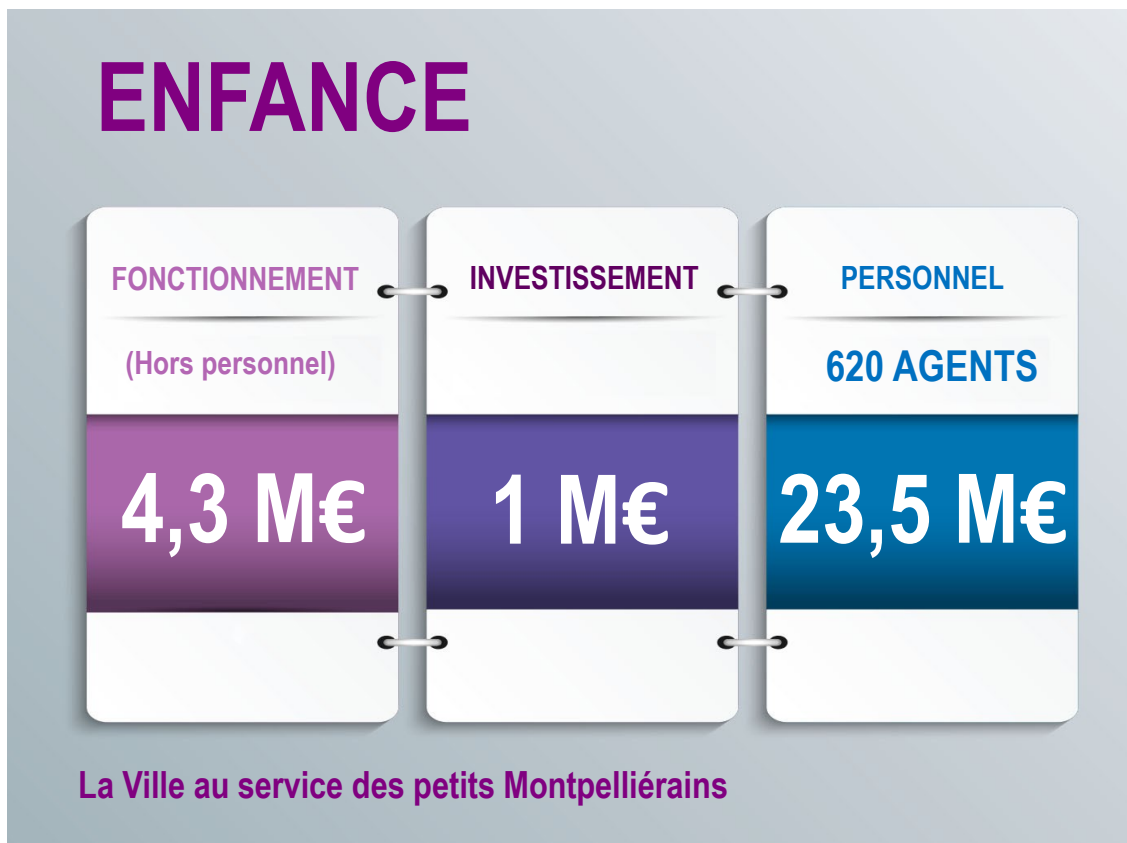


Ces centres de loisirs proposent un service de proximité accessible à tous grâce à l'application d'une **tarification adaptée** aux ressources et à la composition des familles.

1.2.4 L'enfance

28,8 M€ en 2014

À Montpellier ce sont **plus de 4 000 enfants**, de 0 à 4 ans, qui sont accueillis au quotidien dans des **structures municipales et associatives**. La Ville de Montpellier a consacré **28,8 M€ à la petite enfance** en 2014 et cet accueil est assuré par **15% de l'effectif municipal**.



Structures	Nombre
Crèches associatives	23
Crèches collectives municipales	17
Crèches familiales municipales	2
Multi-accueils municipaux	13
Jardin d'enfants municipal	1
Relais d'assistances maternelles	5

La **simplification des démarches administratives** passe par plusieurs procédés mis en place par la Ville afin de faciliter la tâche des parents notamment :

- ◆ Le service de **paiement en ligne** des places de crèches avec **Bambinéo**
- ◆ Le dossier famille unique par le biais du **guichet PRESTO**

Les **places en crèche** sont financées pour plus de la **moitié par la Ville de Montpellier** (55%), par une participation de la Caisse d'Allocations Familiales (34%) et par les familles (11%).

Le **Contrat Enfance Jeunesse** (2011-2014) signé avec la CAF a permis de créer de nouvelles places en structures collectives favorisant l'accueil de **plus de 4 000 enfants** quotidiennement.



En 2014, la Ville de Montpellier conformément à son engagement auprès de la CAF a fourni **gratuitement les couches** au sein des crèches pour soulager davantage le budget des familles (**0,2 M€**).

De plus, **les principales dépenses d'investissement** en faveur de la Petite Enfance ont concerné :

- ◆ Les **divers travaux** effectués pour les crèches : **0,4 M€**
- ◆ Travaux sur la **crèche La Galinéta** : **0,2 M€**

1.2.5 La jeunesse

0,7 M€ en 2014

En 2014, la Ville de Montpellier compte **plus de 87 000 jeunes âgés de 12 à 29 ans** et tient à leur offrir de nombreux services afin de les aider, les soutenir et les conseiller. Ces services passent notamment par la mise en place de **lieux de rencontres et d'échanges**.



L'Espace Montpellier Jeunesse :

Situé au centre-ville, l'**Espace Montpellier Jeunesse** est un lieu convivial et culturel de libre accès à différentes informations (emploi, formation, stage, orientation, logement, conseils juridiques, ateliers CV et lettres de motivations ...). Il met également à disposition des jeunes un **cyber espace gratuit** et leur offre également **d'autres services** :

- ◆ **Un soutien** pour l'insertion et l'emploi, la prévention et la citoyenneté
- ◆ L'aide au logement grâce au dispositif **Clé Montpellier logement**
- ◆ **L'aide à l'obtention du BAFA**
- ◆ **L'aide à l'obtention du permis 2 roues**

La Carte Été Jeunes :

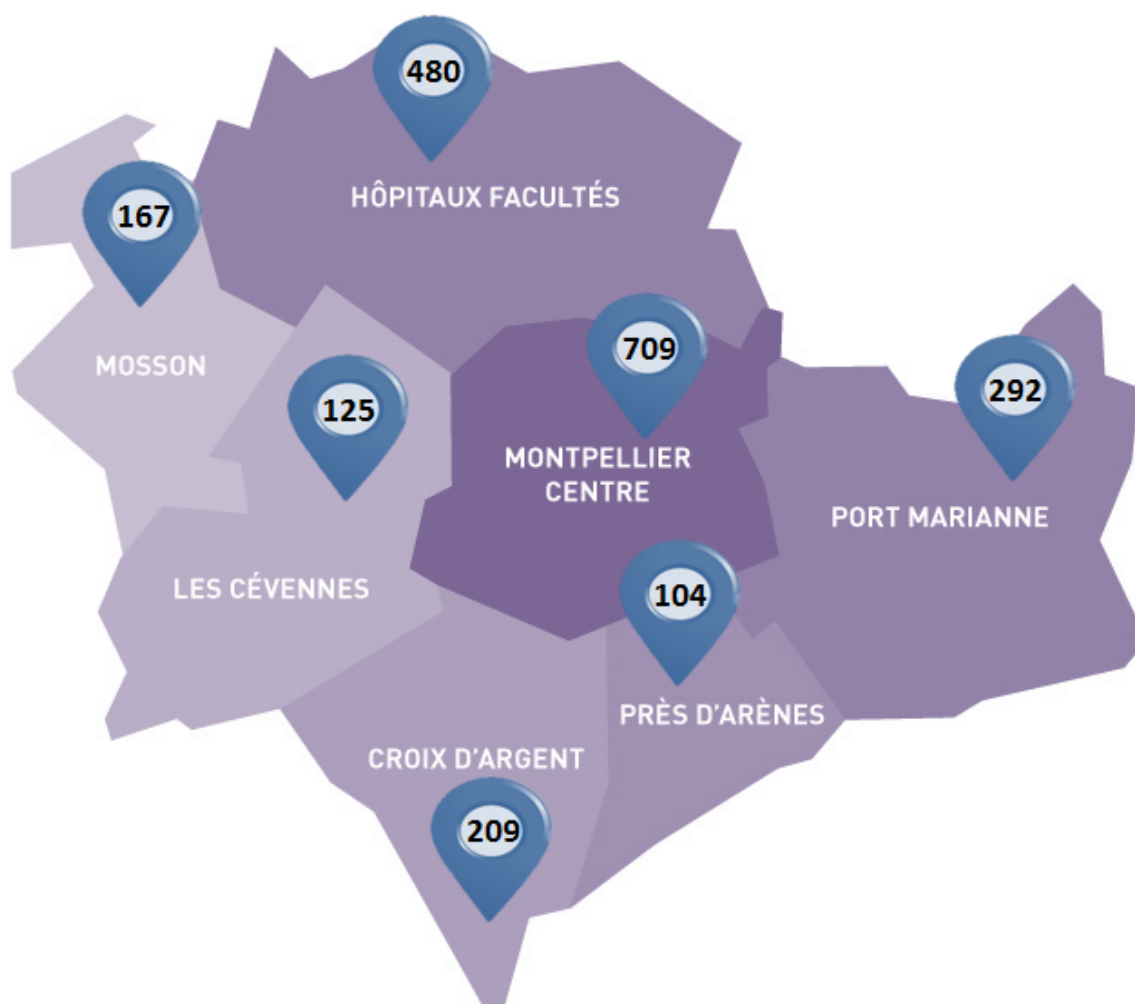
Cette carte délivrée de juin à septembre est destinée à tous les **montpelliérains de 12 à 29 ans** afin de leur permettre de bénéficier d'un véritable **passport pour les loisirs** durant l'été avec plus de **30 activités programmées**.

Cette carte représente **une aide** à l'accès aux services publics, équipements publics et activités de loisirs à des tarifs préférentiels pour les jeunes montpelliérains.

Le **prix de la carte est de 25€**. Des **cartes gratuites** sont mises à disposition par la Ville au tissu associatif, aux Maisons pour tous et à la Caisse des écoles pour en faire bénéficier les **jeunes en situation de précarité**.

En 2014, les ventes de cartes ont augmenté : **2 086** (dont 148 gratuites) contre 1 938 en 2013.

Répartition des Cartes Été Jeunes par quartiers



D'autre part, la Ville soutient les **associations montpelliéraines de jeunes** ou les associations développant des actions en direction des 12/29 ans en leur attribuant des aides sous forme de subventions particulières (**Bourse Animation Jeunes**). En effet, la Ville porte une attention toute particulière aux projets visant à renforcer la cohésion sociale et l'éducation par des actions d'intérêt général, de solidarité, d'ouverture aux autres et de prévention.

1.2.6 La culture

Montpellier est une Ville qui possède un **important patrimoine culturel** où l'art, la danse, le théâtre et la musique tiennent une place particulière. Afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, le calendrier de la Ville est **animé tout au long de l'année** par un éventail de manifestations et d'évènements culturels.



En outre, la Ville possède de **nombreux lieux d'expositions** tels que le **Pavillon populaire**, le **Carré Sainte Anne** ou encore la **galerie Saint-Ravy**.

Cette année la Ville a tenu à lancer les travaux de **rénovation de la salle Louis Feuillade** située dans le quartier de la Mosson (**0,3 M€**).

Par ailleurs la Ville gère de **nombreux équipements** culturels destinés au public notamment :

- ◆ Le Cinéma Nestor Bruma,
- ◆ Le Théâtre Jean Vilar,
- ◆ La Panacée.



Enfin la Ville soutient les **manifestations culturelles** qui rythment la vie des montpelliérains comme notamment en 2014 :

- ◆ La **29ème édition de la Comédie du Livre**, où étaient présents plus de 2 000 auteurs venus des pays du nord de l'Europe et de la France entière.
- ◆ Les **5ème et 6ème éditions de l'Agora des savoirs**. Cette manifestation populaire permet d'ouvrir une fenêtre sur les connaissances scientifiques et les dernières avancées de la recherche, grâce notamment à l'aide d'un conseil scientifique composé désormais d'une quarantaine d'universitaires montpelliérains.
- ◆ les **Zones artistiques temporaires (ZAT)**. Pour cette année 2014, la ZAT s'est tenue dans le quartier de Malbosc et avait un caractère exceptionnel puisque cette manifestation a été réalisée en nocturne.



Le 21 juin 2014 à l'occasion d'une manifestation exceptionnelle, la Ville de Montpellier a été la **capitale de la musique**. Lors de cet événement, la Ville a eu l'opportunité d'accueillir le plateau de France 2 mais également des artistes connus nationalement et internationalement sur la place de la comédie. Ce spectacle qui a connu un franc succès et a été retransmis en direct dans la France entière.



De novembre à décembre 2014, les Archives Municipales ont organisé l'**exposition du « Petit Thalamus »**. Ce texte est l'emblème de l'histoire de la Ville de Montpellier et retrace les évolutions sociales et politiques de la Ville depuis le début du XIIIème siècle. Cette manifestation culturelle est venue couronner plusieurs années de recherches. Ce « miroir » des événements de la Ville est également disponible en ligne sur le site de la Ville sous la forme d'une édition électronique et scientifique.

A l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, la Ville de Montpellier a également accueilli une exposition consacrée à cet événement historique : **« Montpellier 1914-1918 »**. Cette présentation, fruit d'un important travail d'inventaire réalisé depuis septembre 2013, a proposé un parcours thématique qui permettait de se replonger dans la vie quotidienne à l'époque de la Grande Guerre.



Outre ces manifestations culturelles, la Ville a continué à prouver son engagement en faveur des actions et événements culturels en accordant son **soutien aux associations culturelles : 2 M€**

Les principaux investissements culturels de la Ville en 2014 ont concerné :

- ◆ Les travaux effectués pour les archives municipales : **2,6 M€**
- ◆ L'entretien des bâtiments culturels : **0,4 M€**
- ◆ La rénovation de la salle Louis Feuillade : réaménagement de la petite salle en cinéma avec traitement thermique, amélioration du hall et de l'entrée, travaux d'accessibilité : **0,5 M€**.
- ◆ Les travaux de sécurité Carré Sainte Anne : **0,1 M€**



- ◆ Les travaux effectués sur le Théâtre Jean Vilar (suite aux inondations) : **0,3 M€**





La Ville de Montpellier est reconnue comme l'une des villes les plus sportives de France. Que ce soit par les résultats de ses clubs professionnels ou par le dynamisme de la pratique des amateurs, Montpellier brille sur tous les terrains.

Du côté des professionnels, l'année 2014 a été marquée par **plusieurs titres nationaux** : le Montpellier Water-Polo a remporté le championnat de France masculin, le Basket Lattes-Montpellier Agglomération est devenu champion de France de basket féminin, et le Montpellier Hérault Rugby Féminin a remporté son deuxième titre national consécutif de rugby à 15.

Pour développer la pratique du sport amateur, la Ville de Montpellier compte sur son territoire **246 équipements sportifs** pour **cinquante disciplines représentées**.

Plateaux sportifs	43	Base de Pleine Nature	2
Tennis	37	Auto Modélisme	2
Football	32	Rugby	2
Boulodrome	30	Skate Park	2
Salle de Sport	19	Tir aux armes	2
Gymnase	18	Base nautique	1
Multisports	15	Base-ball	1
Beach volley	9	Centre équestre	1
Mini football	5	Football Américain	1
Mur d'escalade	4	Parcours atelier VTT	1
Parcours sportif	4	Piste athlétisme	1
Jeu Lyonnais	3	Quillodrome	1
Plaine de jeu	3	Stade d'athlétisme	1
Gymnase spécialisé	3	Tir à l'arc	1



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

Pour défendre le sport tous publics, la Ville de Montpellier a fait le choix de **rendre le stade du Père Prévost aux sportifs.**

En 2014, les opérations d'investissement se sont principalement concentrées sur :

- ◆ Divers travaux sur gymnases et terrains : **0,7 M€**
- ◆ Travaux d'entretien du Gymnase Alain Achille : **0,3 M€**
- ◆ Frais d'entretien et de réparation des terrains : **0,2 M€**
- ◆ Travaux d'installation de la salle Jean Farré : **0,2 M€**

Enfin, la Ville de Montpellier a accueilli en 2014 et participé à l'organisation d'événements sportifs populaires et internationaux comme les championnats d'Europe de Judo, le Montpellier Beach Masters, le Marathon de Montpellier, la Montpellier-Reine ou encore le Festival International des Sports Extrêmes (FISE)...



La carte Montpellier Sports permet la pratique de plus de 50 sports encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville et des associations sportives. Son coût est de 5 euros et elle est distribuée dans les Maisons Pour Tous et au CCAS. Elle s'adresse à tous les publics, de 7 à 77 ans.

1.2.8 La solidarité

1.2.8.1 Le CCAS

12 M€ en 2014



La Ville de Montpellier soutient le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en l'accompagnant dans ses missions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté.

La Ville poursuit ainsi sa politique sociale en soutenant les actions en faveur des plus démunis.

La mission du CCAS est de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les seniors : **7 EHPAD** sont ainsi gérés par notre CCAS qui anime également le réseau des **clubs de l'Age d'Or**.

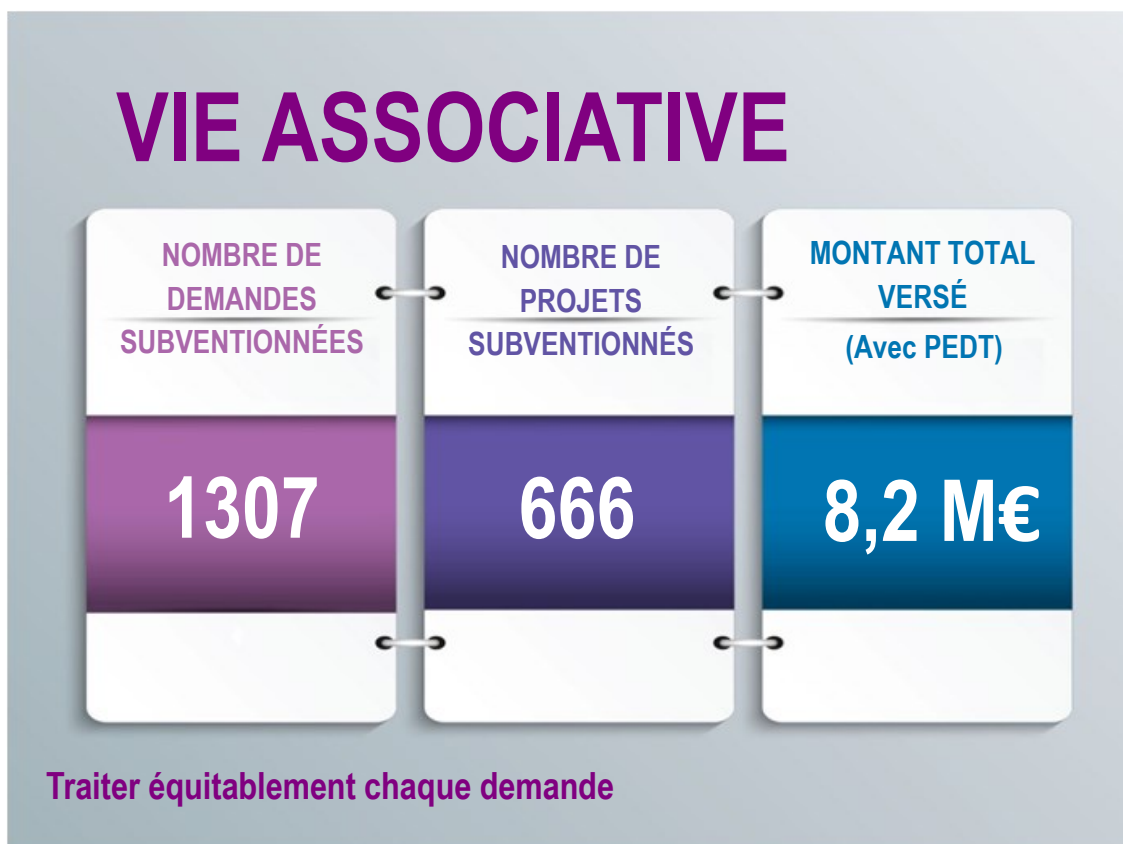
La subvention versée en faveur du CCAS en 2014 s'élève à **12 M€**.



1.2.8.2 Le soutien au tissu associatif

8,2 M€ en 2014

Montpellier connaît une **activité associative dense et intense**. Les Montpelliérains et tous ceux qui le souhaitent, peuvent se rendre utiles, se dépasser, aider à l'intégration, à la socialisation ... en résumé **contribuer à l'harmonie de notre Ville** par le biais de son important tissu associatif.



Saluons le dynamisme du tissu associatif montpelliérain qui a répondu favorablement et de façon volontaire à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : **1,7 M€** ont été mobilisés par la Ville pour financer cette démarche.

Les associations de Montpellier effectuent sans relâche et avec dévouement un important travail en faveur de la cohésion et de l'harmonisation de notre territoire. Leurs actions représentent un **atout essentiel au dynamisme de la Ville**, qu'elle souhaite conserver, développer et mettre en valeur.

En 2014, la Ville a poursuivi son engagement au côté des associations et leur a donné des moyens et des outils permettant de valoriser et garantir leurs actions :

- ◆ **34^{ème} édition de l'Antigone des associations** : manifestation dédiée aux associations de Montpellier, qui se déroule chaque année.
- ◆ **5^{ème} édition du Rendez vous des Associations et Partenaires**, dans le Hall de l'Hôtel de Ville.
- ◆ **L'annuaire des associations** et le **portail des associations** sur le site internet de la Ville : on peut y retrouver plus de **2 230 associations**.



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains

La Ville réaffirme son soutien au monde associatif en **injectant 1,7 M€ de plus** dans le tissu associatif.

1.2.8.3 L'accès au logement

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la politique active favorisant l'accès au logement et le combat contre l'habitat indigne. Ces actions se mènent en collaboration avec les partenaires institutionnels et prennent forme à travers les dispositifs suivants :

- ◆ « **Montpellier Clé Logement** » : ce dispositif aide les jeunes sous forme d'une avance remboursable sans intérêt. Il sert au financement de 3 types d'aides : financement du premier mois de loyer, aides à la première installation, aide au financement du dépôt de garantie. Il permet d'aider 100 jeunes à se loger. La 7^{ème} rencontre Clé Montpellier Logement a eu lieu au printemps 2014. Le montant du dispositif Montpellier Clé Logement s'élève à **0,1 M€**.
- ◆ Action en faveur du logement des jeunes actifs autour de la **Garantie Des Risques locatifs** (GRL).
- ◆ Pour combattre l'habitat indigne, la Ville a fait le choix de mettre à l'abri des personnes en situation dégradée de logement. Dans cette procédure, le propriétaire du logement indigne engage sa responsabilité. Ainsi, lorsque la Ville porte des charges de réhabilitation et de relogement, elle refacture à ce dernier les montants engagés.
- ◆ En Novembre 2014, la Ville a également lancé la construction du **premier habitat participatif** dans le quartier des Grisettes. Ce programme dénommée Mas Cobado est un projet phare et unique en France qui doit être livré pour début 2016.

1.2.8.4 Les actions de solidarité et de prévention

La Ville de Montpellier maintient une politique de cohésion sociale transversale qui a vocation à s'étendre sur chaque thématique du budget. Des actions spécifiques sont néanmoins mises en œuvre pour permettre à chacun un accès équitable et plus juste de tous les équipements publics de la Ville. Les actions de solidarité et de prévention de l'année 2014 se sont concentrées sur :

- ◆ **L'accessibilité** notamment de tous les espaces, équipements publics et Etablissements Recevant du Public (**0,2 M€**) de la Ville. L'enjeu de l'accessibilité n'est autre que celui de l'intégration de la personne handicapée dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer et se loger est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté.
- ◆ La Ville a également été le support organisationnel de manifestations autour du handicap à l'image de la journée dédiée au **Forum Emploi Handicap** en Novembre 2014. Ce forum Handi'Job a rassemblé plus de 2 000 personnes.
- ◆ **La lutte contre l'exclusion** favorise le renforcement de la cohésion sociale. A ce titre, la Ville de Montpellier a octroyé une subvention de **0,3 M€** pour combattre l'exclusion des populations les plus fragiles.

#accessibleatous



1.2.8.5 Les cimetières municipaux

En 2014 les travaux d'entretien et de réparation dans les 3 cimetières communaux, Saint Lazare, Saint Etienne et Celleneuve se sont élevés à **0,6 M€**.



1.2.8.6 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

La Ville de Montpellier mène différentes actions dans le domaine de la **cohésion sociale** au travers notamment du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**. Ce programme porté **en partenariat** avec l'Etat, le Département de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Montpellier, représente un **véritable levier social**, qui vise à revaloriser les quartiers dits « prioritaires » de la Ville et à **réduire les inégalités sociales**.

Il est à noter que les CUCS ont été **supprimés au 1er janvier 2015** pour faire place aux **Contrats de Ville Nouvelle Génération** qui portent sur les mêmes objectifs.

Aussi pour soutenir les actions menées dans ce domaine **la Ville a attribué en 2014** :

- ◆ **0,3 M€** de subventions aux associations dont les activités répondent aux objectifs du CUCS.
- ◆ **0,2 M€** au Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier (GIP DSUA Montpellier). Structure qui permet de regrouper les différents partenaires afin qu'ils agissent de façon concrète et concertée.



1.2.8.7 Les Maisons Pour Tous



Espaces de loisirs et de culture, les **22 Maisons pour Tous** réparties dans les quartiers de la Ville de Montpellier proposent chaque année de nouvelles activités (culturelles, sportives et de loisirs). Avec **plus de 1 000 créneaux horaires** proposés pour **500 activités différentes** (danse, sports, théâtre, cirque, musique, photo, jeux de société), ces structures permettent à **près de 18 000 abonnés** de profiter d'un large éventail de disciplines pour un public inter-générationnel.

Ces activités, proposées chaque semaine voire chaque soir, sont assurées soit directement par les Maisons pour Tous soit par des associations partenaires. Elles permettent à chacun de rencontrer, de découvrir et de partager ses passions au cœur de notre Ville.



1.2.9 La démocratie de proximité

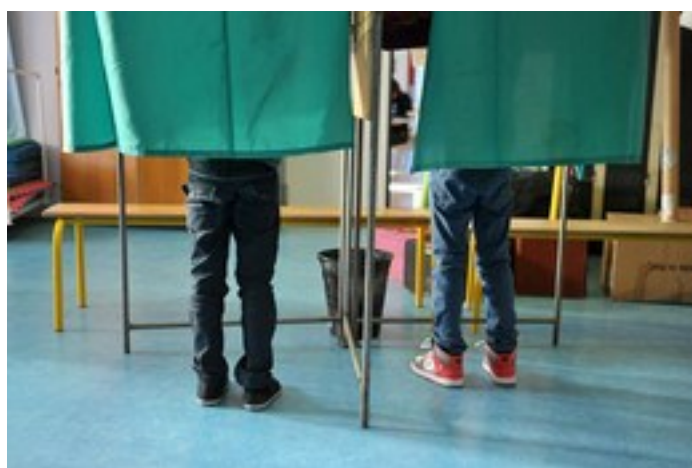
1,6 M€ en 2014

La Ville s'attache particulièrement au développement de relations de **proximité** avec les habitants, comités et associations de quartier. C'est l'un des objectifs prioritaires de Montpellier.

Montpellier au quotidien, permet de répondre de façon directe aux demandes des Montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert, des courriers des habitants et des sollicitations des comités de quartier.



Afin de sensibiliser les élèves des écoles primaires de Montpellier aux enjeux démocratiques locaux, la Ville organise l'élection du **Conseil Municipal des Enfants** dont l'élection du mandat 2014/2015 s'est tenue du 17 au 21 novembre 2014. Au total, **60 élèves de CM1 et CM2 ont été élus**. Ils se réunissent deux fois par mois sur le temps d'activité périscolaire et sont les véritables porte-parole des enfants montpelliérains auprès des élus municipaux.



2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains



Le renforcement de la démocratie de proximité s'est traduit par **0,5 M€** de crédits supplémentaires en 2014.

Axe central des actions de la Ville de Montpellier, la démocratie de proximité va être massivement remaniée en 2015 avec le lancement des conseils de quartiers constitués de montpelliérains tirés au sort.

1.2.10 Le développement économique

1.2.10.1 La promotion internationale et touristique

2,9 M€ en 2014



Fier de ses 300 jours d'ensoleillement par an et de son patrimoine historique et culturel exceptionnel, le territoire montpelliérain rayonne par son attractivité touristique. Les dépenses de fonctionnement dédiées à la stratégie internationale de la Ville s'élèvent à **0,4 M€**.

Les missions de promotion de la Ville sont assurées par l'Office de Tourisme qui accueille et informe les touristes du monde entier. **En moyenne 3000 personnes** s'y rendent chaque jour, preuve de l'importance de cet établissement dans le rayonnement de la cité montpelliéraine. Pour assurer le bon fonctionnement de l'office de tourisme, la Ville de Montpellier a attribué en 2014 une subvention d' **1,9 M€**.

Par ailleurs la Ville de Montpellier a reçu le **prix de la coopération décentralisée**. Le ministère des Affaires Etrangères a mis à l'honneur la politique internationale de Montpellier à travers son **rapprochement avec la Chine**.



1.2.10.2 L'activité commerciale

1,4 M€ en 2014

La vie commerciale participe grandement au dynamisme de la cité montpelliéraine. En 2014, de nombreuses opérations (1,4 M€) ont mis à l'honneur les artisans et commerçants du territoire.

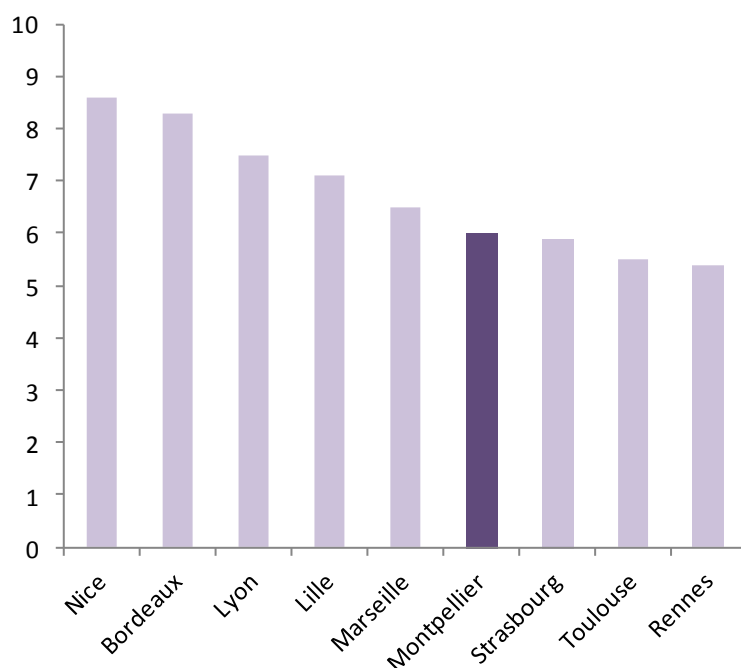
La Ville de Montpellier a organisé le 4 et 5 juillet 2014 la dixième édition des **Estivales** sur l'Esplanade Charles de Gaulle. La dégustation de tapas et vins tout le long des 100 stands permet de soutenir la filière viticole et la richesse des terroirs. Son équivalent hivernal, baptisé naturellement **Les Hivernales**, s'est déroulé du 28 novembre au 28 décembre 2014 et accueille le traditionnel marché de Noël.

Initiée en 2012, l'opération des **Dimanches du Peyrou** a été prolongée en 2014 et a permis de transformer le Parc du Peyrou en une immense brocante tous les dimanches de 7h30 à 14h. Les 40 marchands présents font alors le bonheur des chineurs et des curieux.

La Ville, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, a également organisé **Le Grand Bazar** les 3 et 4 octobre 2014. Un événement durant lequel commerçants et restaurateurs du centre-ville investissent les rues pour aller à la rencontre des riverains dans une ambiance conviviale.

Tous ces événements permettent de vitaliser l'activité commerciale de la Ville de Montpellier qui est parmi l'une **des cités les plus commerçantes de France**.

Densité de commerces pour 1000 habitants



1.2.10.3 L'emploi

192 M€ de commande publique en 2014

Pour favoriser l'accès à l'emploi, la Ville de Montpellier s'est montrée active en 2014 :

Les emplois induits

La participation de la Ville de Montpellier au développement économique local se traduit en 2014 par une commande publique qui représente :

- ◆ **85 M€** de dépenses d'équipement
- ◆ **107 M€** de dépenses de fonctionnement

qui contribuent à la création de plus de **2 000 emplois directs ou indirects**.

La commande publique globale de la Ville de Montpellier engendre la **création de 2000 emplois directs ou indirects**.



Les clauses d'insertion dans les marchés publics :

Les clauses d'insertion dans les marchés publics facilitent l'accès à l'emploi pour les personnes en recherche d'expérience professionnelle. La Ville de Montpellier a mis en place une politique de commande publique qui intègre dans ses procédures administratives la nécessité pour les soumissionnaires à nos appels d'offres, de prévoir dans leur offre l'intégration de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Ce Compte Administratif retrace l'ensemble des actions publiques menées par la Ville en 2014 et illustre l'orientation politique menée par notre équipe municipale.

En 2014 nos ambitions ainsi que nos choix se sont inscrits dans le prolongement de notre politique responsable, transparente et citoyenne. Le budget primitif 2015 a amplifié cette dynamique.

Des mesures concrètes ont été menées en 2014 :



La Ville a **décidé un programme de recrutement de 50 policiers municipaux supplémentaires** pour garantir la tranquillité et la sécurité de la Ville.



L'intensification des actions de la Ville en faveur de la propreté et du nettoyage de son territoire. Avec une coordination renforcée en la matière avec la Métropole.



La sanctuarisation des poumons verts de la Ville :
Sauvegarde des 20 hectares du parc Montcalm



La mise en place du temps d'accueil périscolaire : **activités gratuites** pour les élèves.



La défense du sport dans les quartiers : **préservation du stade Prévost.**



La réaffirmation du soutien de la Ville au monde associatif : **1,7 M€ injecté en plus** dans le tissu associatif.



L'intensification de la vie démocratique : **0,5 M€** de crédits supplémentaires pour la démocratie de proximité.

2. LES FINANCES DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2014

Dans le contexte actuel, la Ville de Montpellier doit assurer une gestion plus responsable de ses ressources afin de garantir un équilibre durable de ses finances.

L'objectif est de garder une marge de manœuvre pour la Collectivité sur du long terme et cet engagement a guidé nos choix lors de l'exercice 2014.

Il s'agit d'une stratégie politique à conserver pour les années à venir afin de préserver le dynamisme et les activités de notre Ville.

2.1 LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

2.1.1 Les grands agrégats

La bonne tenue des principaux indicateurs financiers de la Ville confirme une gestion en équilibre qui répond à un effort d'investissement sans augmentation de la pression fiscale. Le montant du Compte Administratif s'élève à **522,8 M€** en recettes et **492,7 M€** en dépenses. Il se décompose de la façon suivante :

LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Les recettes totales s'élèvent à **522,8 M€** (dont **432,9 M€** de recettes réelles de l'exercice)



RECETTES 2014 (en M€)

Recettes d'ordre	48,2
Recettes réelles	474,6
dont résultat antérieur	8,6
dont affectation du résultat	33,1
dont titres émis	432,9
Recettes totales	522,8

Les dépenses totales s'élèvent à **492,7 M€** (dont **429,7 M€** de dépenses réelles de l'exercice)



DÉPENSES 2014 (en M€)

Dépenses d'ordre	48,2
Dépenses réelles	444,5
dont résultat antérieur	14,8
dont mandats émis	429,7
Dépenses totales	492,7

L'exécution du budget par section fait apparaître un résultat brut de **30,1 M€** :



RÉSULTAT 2014 (en M€)

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat 2014
Fonctionnement	360,3	326,0	34,3
Investissement	162,5	166,7	-4,2
Budget Principal	522,8	492,7	30,1

Le tableau ci-dessous détaille le résultat par section :

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat des reports	Résultat net 2014
Fonctionnement	360,3	326,0	34,3	- 0,9	-	- 0,9	33,4
Investissement	162,5	166,7	- 4,2	13,3	26,7	- 13,4	- 17,6
Budget Principal	522,8	492,7	30,1	12,4	26,7	- 14,3	15,8

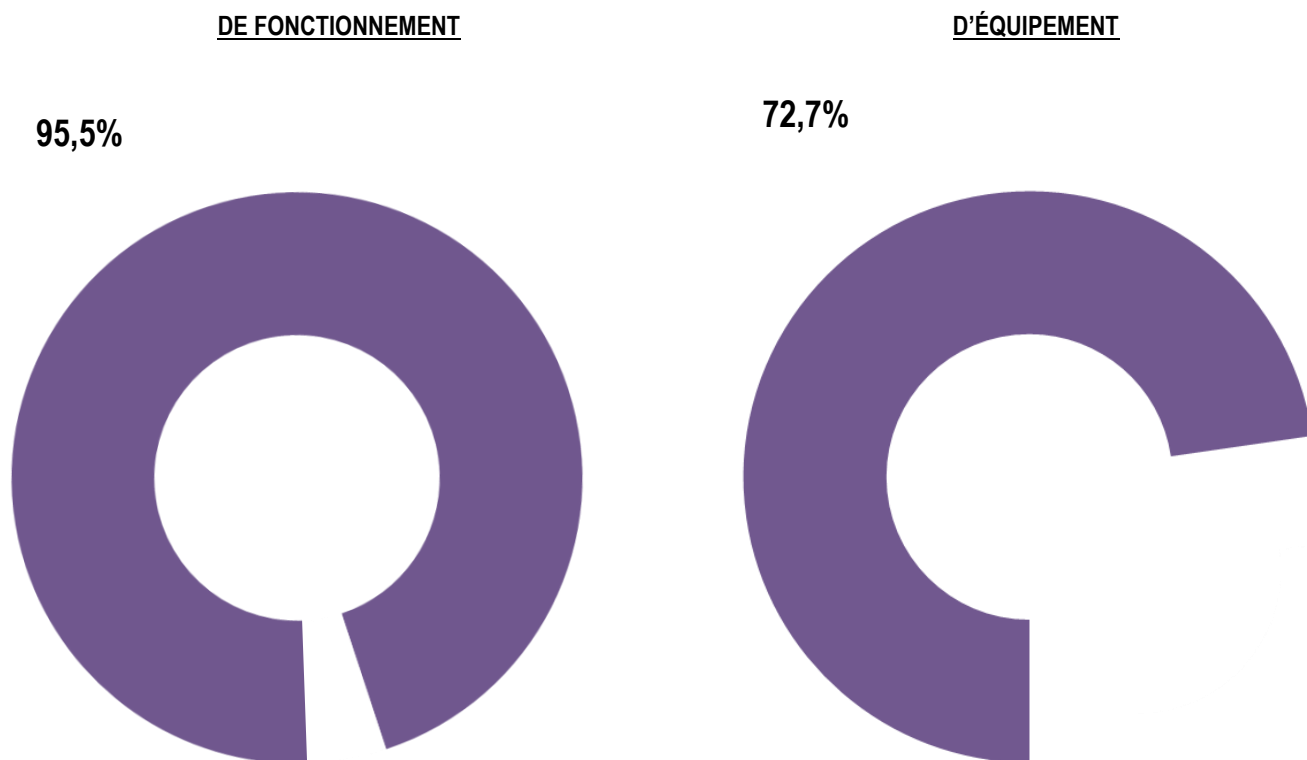
Ainsi, le **résultat brut** de l'exercice 2014 s'élève à **30,1 M€** et le **résultat net** (y compris les reports) est de **15,8 M€**.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES

Les taux de réalisation sont conformes à la prévision des dépenses dans le Budget Primitif 2014.

Ainsi le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **95,5%**, celui des dépenses d'équipement à **72,7%**.

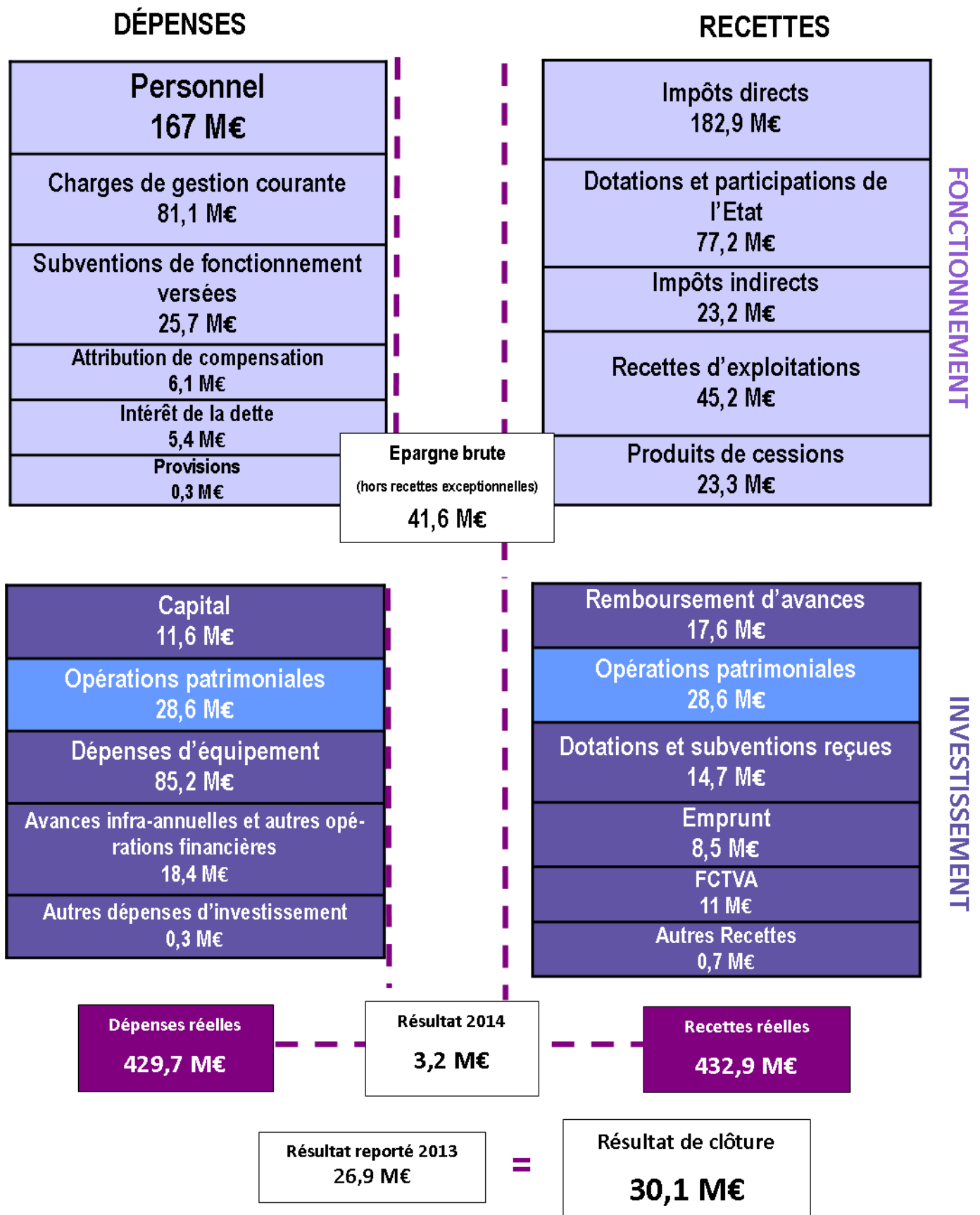
Taux de réalisation des dépenses réelles :



BUDGET ANNEXE : EXPLOITATION DU PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat de clôture brut CA 2014	Résultat des reports	RESULTAT NET 2014
Investissement	0,1 M€	0,1 M€		- 0,1 M€	- 0,1 M€
Fonctionnement	0,3 M€	1,5 M€	1,2 M€		1,2 M€
Total	0,5 M€	0,3 M€	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€

2.1.2 Le bouclage du budget : dépenses et recettes réelles de l'exercice 2014



2.1.3 Les indicateurs de gestion

En 2014, les principaux indicateurs de gestion traduisent un important effort d'investissement — toujours supérieur à la moyenne des autres villes — alors que les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, contenues.

Les ratios	Montpellier	Villes +100 000 h. hors Paris*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 048 €	1 232 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	251 €	275 €
Encours de dette / population	845 €	1132 €

*Source DGCL – (Comptes de Gestion 2013)

EN FONCTIONNEMENT

Notre ratio des **dépenses réelles de fonctionnement par habitant**, soit 1 048 €, fait apparaître une utilisation maîtrisée des deniers publics. Comparativement aux autres villes françaises de la même strate, le ratio de Montpellier est inférieur de près de 15 %.

La dotation globale de fonctionnement par habitant, soit 251€, montre une Ville moins dotée que la moyenne.

EN INVESTISSEMENT

L'encours de la dette par habitant est de 845 €, inférieur de 25,4% à la moyenne des villes de la strate. Ce ratio témoigne de la gestion rigoureuse et maîtrisée de l'endettement de la commune.

EN MATIERE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute¹ s'élève à **41,6 M€** (hors recettes exceptionnelles) soit 13 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat d'exploitation reporté).

En 2014, l'épargne nette² (hors recettes exceptionnelles) est de **30 M€** et représente 9,4 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat d'exploitation reporté). Ce ratio est supérieur à la moyenne des villes de la même strate qui est de 8,7%.

¹ Epargne brute : Différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement (report du résultat compris)

² Epargne nette : Épargne brute défalquée du remboursement du capital

2.2 LES RECETTES DE L'EXERCICE 2014

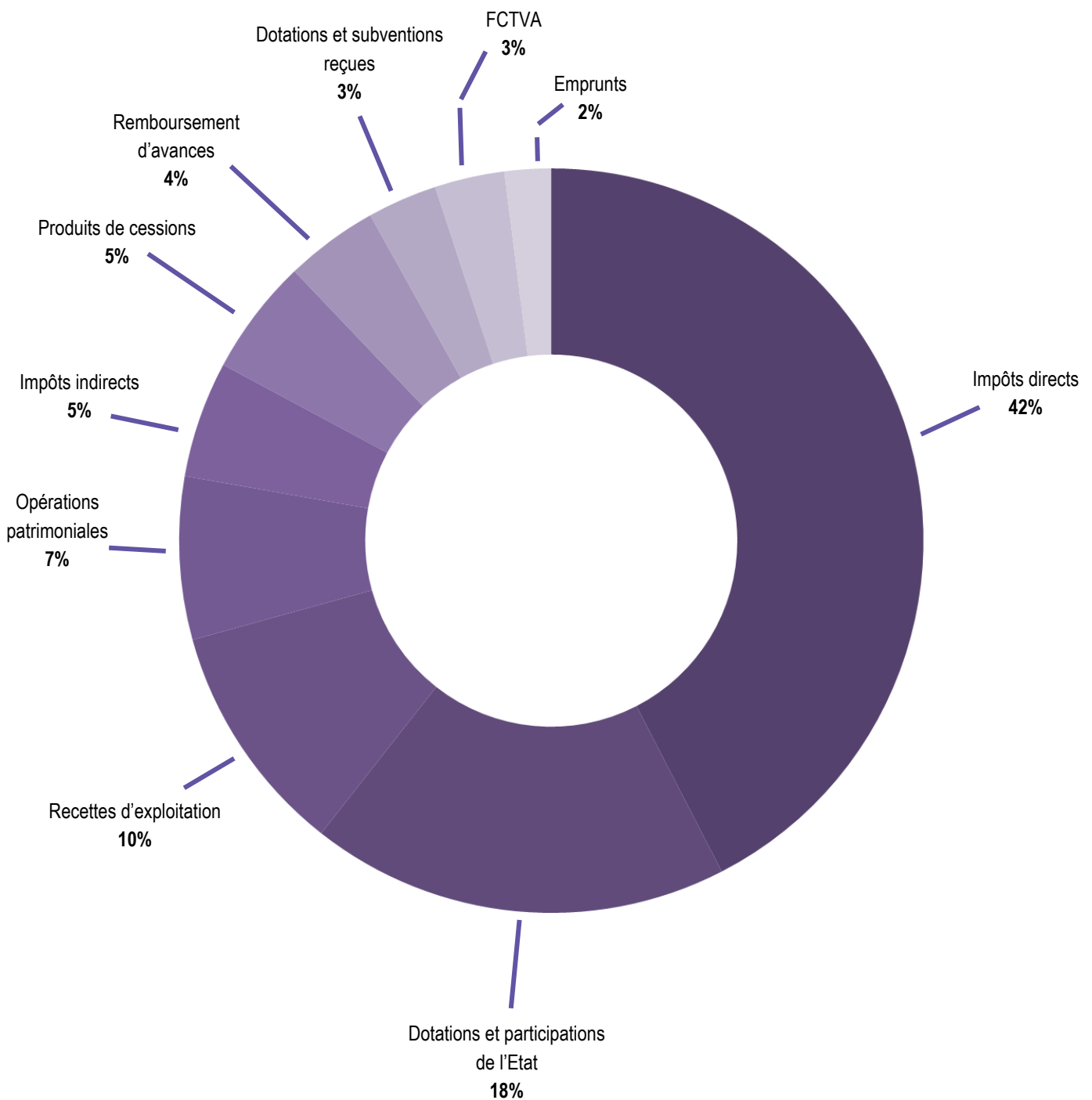
LA RÉPARTITION DES RECETTES

Le graphique ci-dessous présente la répartition des recettes de l'exercice (hors résultat).

Il fait apparaître les deux principales recettes de notre budget qui sont :

- ◆ **La fiscalité**
- ◆ **Les dotations et participations de l'Etat**

Et qui représentent à elles deux, **60 %** des recettes de l'exercice.



En 2014, la Ville a fait le choix de maintenir ses taux d'imposition stables (**0%**), car il est indispensable de ne pas affecter le pouvoir d'achat des montpelliérains en cette période de difficultés économiques.



Les taux appliqués aux bases fiscales s'établissent ainsi :

- ◆ 22,49% pour la taxe d'habitation
- ◆ 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ◆ 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

2014 : Des mesures concrètes pour les montpelliérains



En 2014, la Ville a réaffirmé son engagement visant à maintenir ses taux d'imposition (**augmentation + 0%**) et ainsi stopper la hausse de la fiscalité sur le territoire montpelliérain.

Le produit fiscal 2014 est de 182 M€ (auxquels s'ajoutent 0,9 M€ de rôles supplémentaires soit **182,9 M€** au total). Il se répartit de la façon suivante :

	Montant M€	Répartition
Taxe d'habitation	77	42,3 %
Foncier Bâti	104,5	57,4 %
Foncier Non Bâti	0,5	0,3 %
Total :	182	100%

Le **bouclier social**³ instauré par la Ville en matière de taxe d'habitation, dont bénéficient l'ensemble des foyers fiscaux montpelliérains et plus particulièrement encore les contribuables les plus modestes, représente **16,6 M€ d'impôt non prélevé**. Ceci équivaut à 21,6 % du produit de la taxe d'habitation qui s'est élevé en 2014 à 77 M€ (77,6 M€ avec les rôles supplémentaires).

³Les autres villes que Montpellier ayant conservé une politique d'abattement général supérieur ou égal à 15% sont Lyon, Toulouse, Strasbourg et Bordeaux.

Si les principaux allègements facultatifs que sont l'abattement général à la base (AGB) et l'abattement spécial à la base (ASB) étaient défalqués du taux de taxe d'habitation, celui-ci serait ramené de 22,49% à 18,51%.

Taux réel de la taxe d'habitation à Montpellier : 18,51%

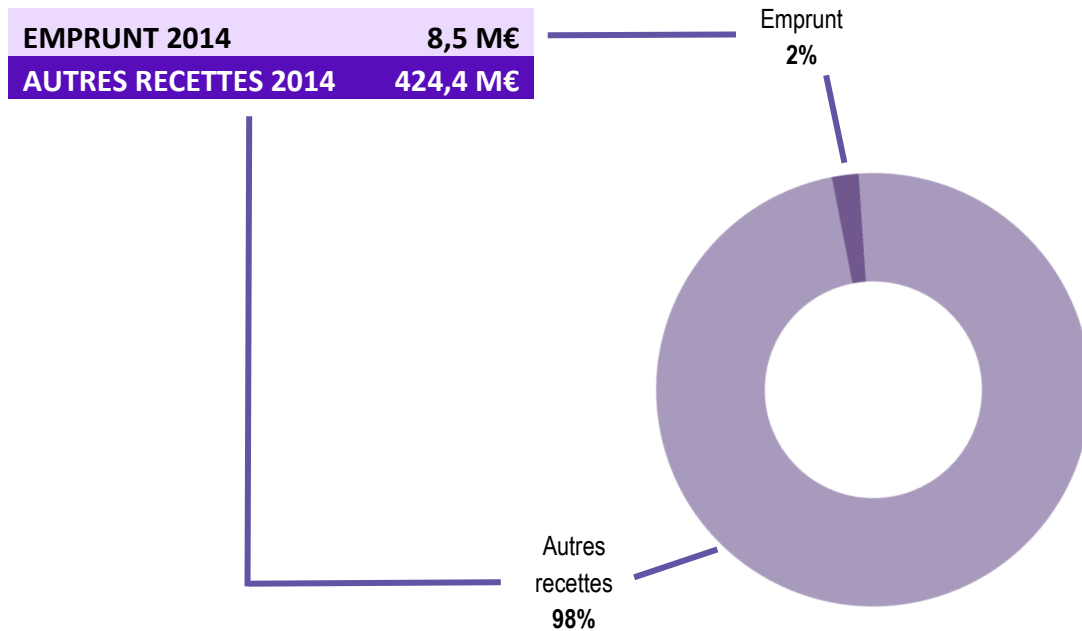
Comparatif et classement des Villes de + de 200 000 habitants concernant la taxe d'habitation :

Taux de la Taxe d'Habitation	
1	LILLE 33,55%
2	MARSEILLE 27,23%
3	STRASBOURG 24,06%
4	NANTES 24,04%
5	BORDEAUX 22,98%
6	MONTPELLIER 22,49%
7	RENNES 21,99%
8	NICE 21,33%
9	LYON 21,30%
10	TOULOUSE 15,87%

Taux Réel de la Taxe d'Habitation hors total AGB & ASB	
1	LILLE 32,07%
2	MARSEILLE 25,92%
3	RENNES 21,99%
4	NANTES 21,70%
5	STRASBOURG 19,07%
6	BORDEAUX 18,94%
7	NICE 18,74%
8	MONTPELLIER 18,51%
9	LYON 18,37%
10	TOULOUSE 13,58%

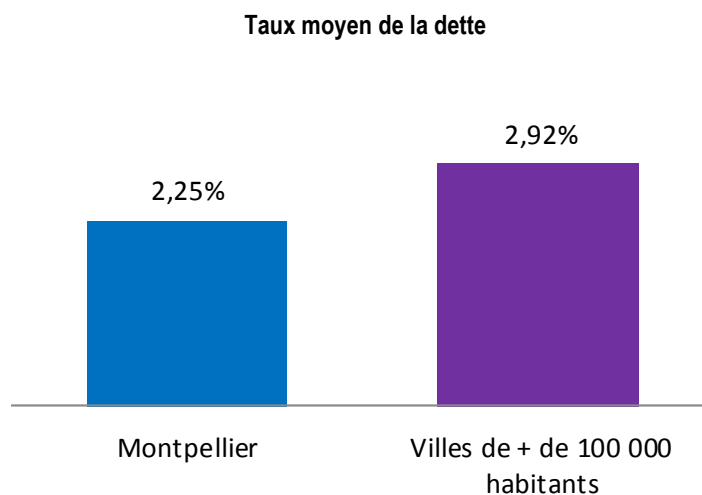
UN RECOURS A L'EMPRUNT LIMITÉ ET SÉCURISÉ

Entre 2013 et 2014 le recours à l'emprunt est passé de **22 M€ à 8,5 M€**. La part de l'emprunt dans la composition totale des recettes de la Ville est marginale (**2%**) ce qui permet de figer des conditions financières intéressantes.



Le **taux moyen de la dette** de la Ville de Montpellier s'établit à **2,25%** : il est en diminution par rapport à 2013 (2,32%). Ce taux moyen est également moins élevé que celui des autres villes de la strate démographique. De plus, il faut souligner que la dette de Montpellier ne comporte aucune créance toxique ce qui témoigne d'une gestion responsable de notre encours.

Les taux moyens constatés en	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Montpellier	2,37%	2,63%	2,80%	2,25%	2,32%	2,25%
Villes de + de 100 000 habitants⁴	3,01%	3,15%	3,32%	3,17%	3,07%	2,92%

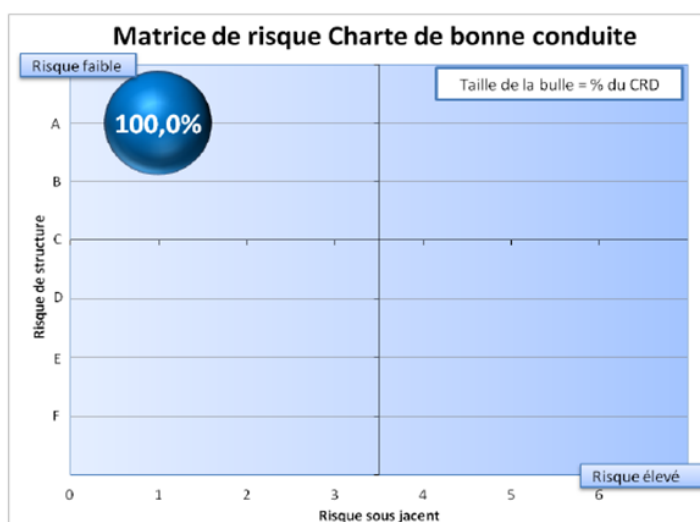


⁴ Source Finance Active—2014

En 2014, la situation est inchangée pour la Ville de Montpellier avec **100% de la dette en 1A** sur l'échelle des risques « Gissler»⁴.

Risque global faible

- Taux fixe ou variable classique (1A) : **100%**



MONTPELLIER
bénéficie d'une dette
100% sécurisée
du fait de l'absence totale de
produits structurés

La dette est composée de **45 emprunts** répartis auprès de 11 prêteurs.

La dette portant sur des intérêts à
taux fixe

Montant	121 M€
Taux moyen	3,60 %

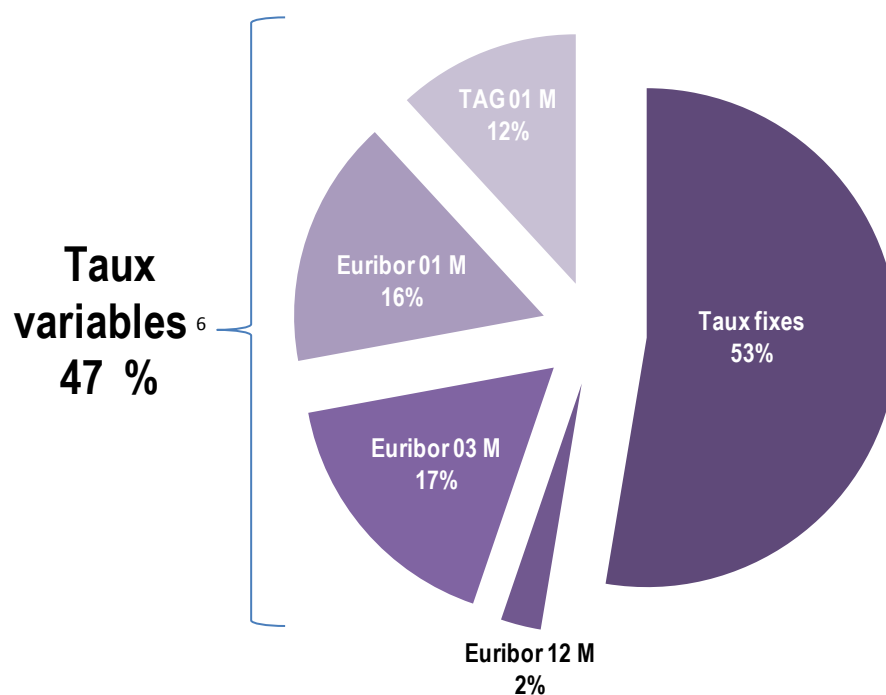
La dette portant sur des intérêts
à taux variable (hors tirage
CLTR⁵)

Montant	108,9 M€
Taux moyen	0,74 %

La sensibilité de la dette : une augmentation de **1 point** sur les taux variables équivaut à une hausse de **0,6 M€** de la dette.

⁴ Echelle de Gissler : Dans un souci de rendre plus transparent le dialogue avec les élus et entre l'assemblée délibérante et l'exécutif local, les établissements bancaires s'engagent à utiliser une classification des produits financiers en fonction des risques supportés par les collectivités. Le niveau 1A correspond aux produits financiers à risque faible.

⁵ Contrat à Long Terme Renouvelable.



Une capacité de désendettement préservée :

La **capacité de désendettement** correspond au nombre d'années nécessaires à la Ville pour se désendetter complètement si elle arrête d'emprunter. En dessous de 10 ans, la dette est considérée comme soutenable. Le seuil à ne pas dépasser se situe autour de 15 ans. En 2014, la capacité de désendettement est de **5,5 ans**. Cet indicateur est une preuve de la maîtrise de l'endettement et elle garantit une capacité d'investissement pour l'avenir.

⁶Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul de taux variable :

EONIA (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

Le taux EONIA est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor, qui couvre lui les durées allant d'une semaine à un an.

EURIBOR (EURO InterBank Offered Rate) 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an).

Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois pour un mois, Euribor 12 mois pour 1 an).

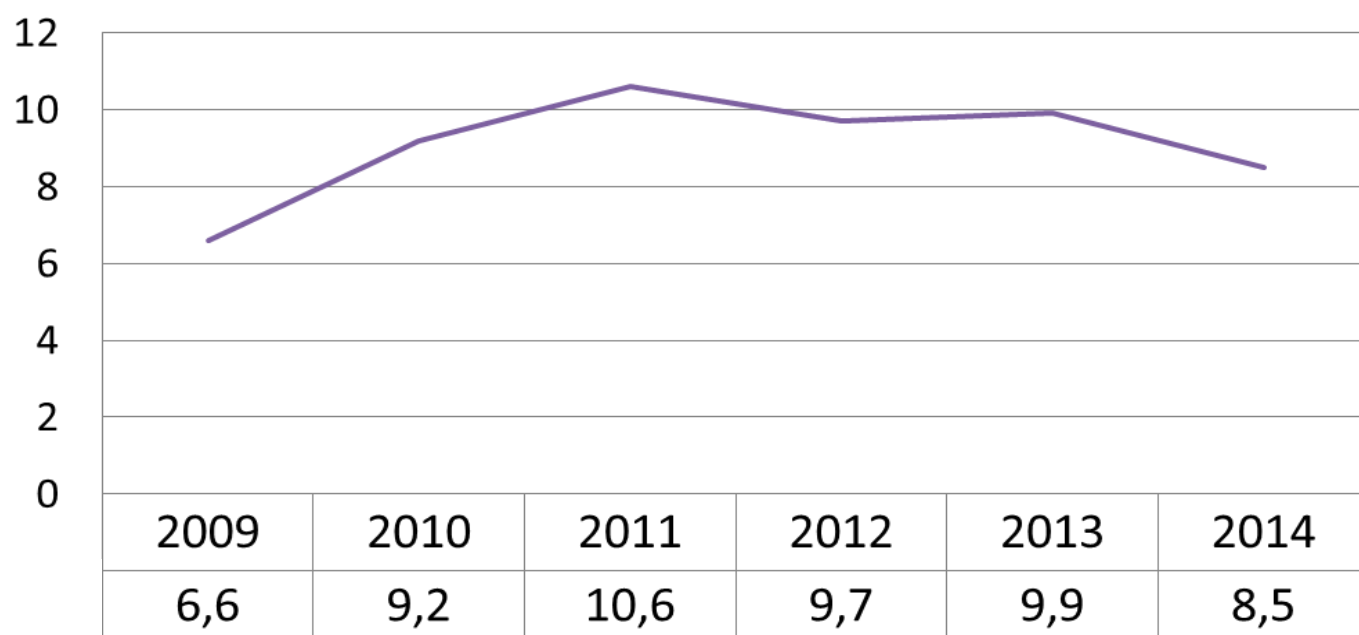
TAG (Taux Annuel Glissant) 1 mois, 3 mois, 6 mois : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA.

LES REMBOURSEMENTS D'AVANCES

Pour 2014, le montant des remboursements d'avances s'est élevé à **17,6 M€**. Ce montant est versé par la SERM dans le cadre de conventions de mandats.

LES DROITS DE MUTATION

L'évolution des droits de mutation sur les 7 dernières années s'établit de la façon suivante :



LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE)

La TCFE est une taxe collectée par les distributeurs d'électricité sur leurs clients en fonction de leur consommation puis reversée à la Ville trimestriellement. En 2014, cette taxe s'est élevée à **4,7 M€** et a connu une baisse de **4%** par rapport à 2013 . Un hiver doux explique notamment cette consommation moindre des ménages.

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la Ville par les gestionnaires des Résidences et Hôtels de tourisme, loueurs de Meublés de tourisme et de Chambres d'hôte auprès de leur clientèle de passage.

En 2014 cette taxe a représenté **1,2 M€** et a progressé de près de **9%** par rapport à 2013.

Au titre de la part départementale de 10% perçue par la Ville, **0,1 M€** seront reversés au Conseil Départemental de l'Hérault.

LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le produit des amendes de police est calculé et réparti entre les communes par les services de l'Etat selon le nombre d'infractions ayant donné lieu à amende et une valeur de point déterminée annuellement. Cette recette d'investissement a représenté pour la Ville de Montpellier, en 2014, **7,6 M€**.

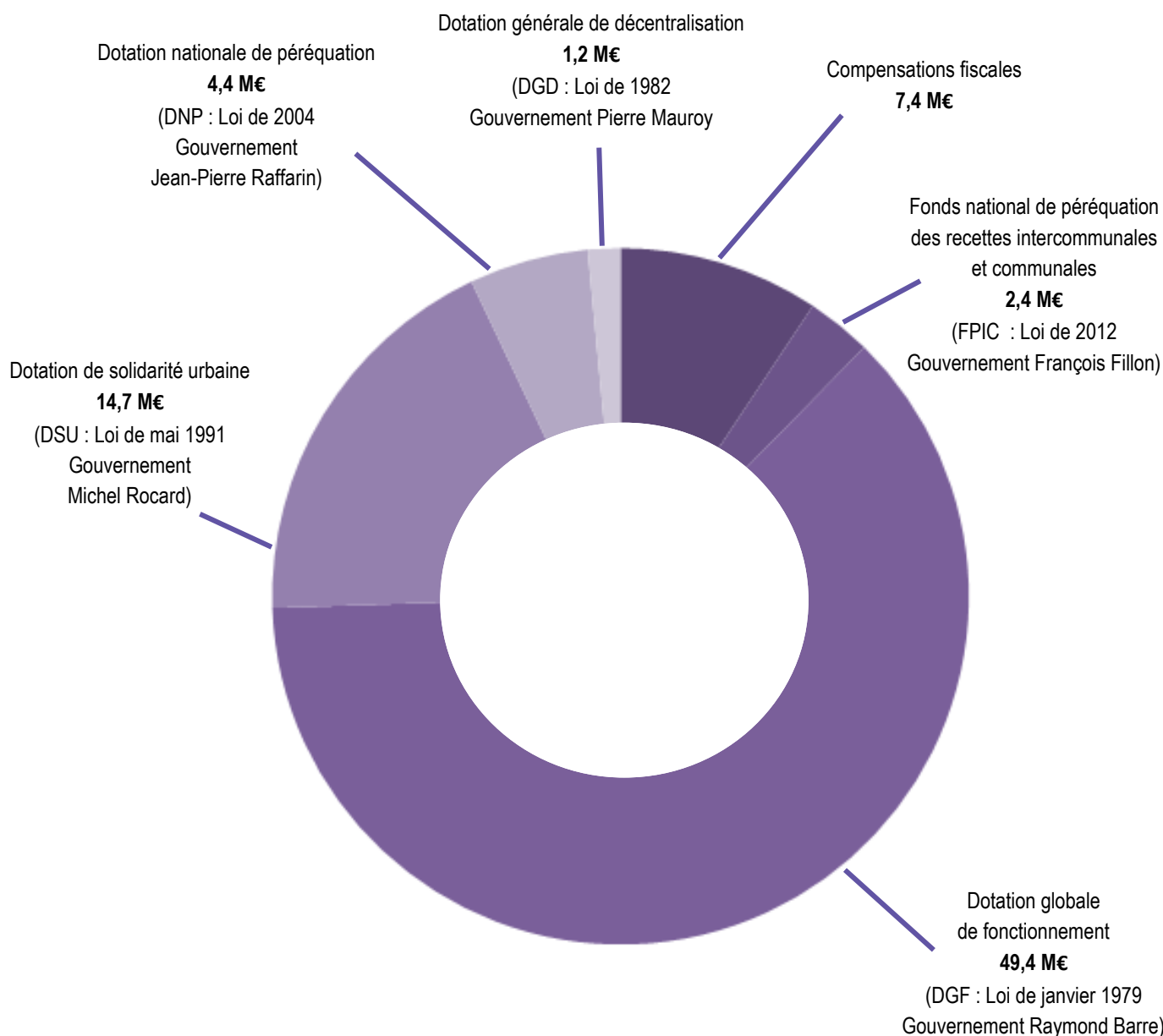
LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Le montant total des dotations et compensations de l'Etat a représenté, en 2014, **77,2 M€**, auxquels se rajoute le Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC : **2,4 M€**).

Il convient de rappeler toutefois que l'Etat, qui avait gelé le montant de ses participations en 2011, les a baissé à hauteur de **1,5 milliards d'euros** en 2014 et a annoncé une baisse supplémentaire de **11 milliards d'euros** sur les années 2015 - 2017.

Pour la Ville de Montpellier cela a représenté une évolution de **0,2%** par rapport à 2013.

Répartition des dotations et compensations



LES PRODUITS DES SERVICES

Les **produits des services**, en 2014, se sont élevés à hauteur de **45,2 M€** et garantissent une stabilité dans le financement du budget de la Ville.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

- ◆ **Les recettes des services publics** comprennent la restauration scolaire, l'accueil pour la petite enfance dans les crèches, la culture, la jeunesse, les entrées à la serre amazonienne, les droits de stationnement... Elles ont représenté **10,2 M€**.
- ◆ **Les redevances d'utilisation du domaine public** incluent les marchés, les enseignes publicitaires, les fibres optiques ... Leur montant s'est élevé à **9,1 M€**.
- ◆ **Les participations diverses** de l'Etat, du Conseil Général, de la Métropole et de la Caisse d'Allocations Familiales, ont représenté **16,3 M€** au total dont **11,4 M€** de participation de la CAF au titre de l'accueil de la petite enfance. Le soutien de nos partenaires est considérable et se confirme par rapport aux années précédentes.
- ◆ **Les produits de gestion courante**, notamment les redevances versées par les délégataires de services publics se sont élevés à **7,8 M€**.
- ◆ **Les produits exceptionnels** recouvrent notamment les produits financiers, les indemnités de sinistres et de produits contentieux. Ils ont représenté **1,8 M€**.

Par ailleurs, il convient de préciser que le Conseil Municipal tient à ce que le choix de la tarification sociale se fasse en faveur des plus modestes afin de permettre à tous les Montpelliérains de profiter et d'avoir accès aux différents services publics municipaux.

LES PRODUITS DES CESSIONS

Les **produits des cessions**, représentent une part variable dans le financement du budget de la Ville de Montpellier. En 2014, ils ont atteint le montant de **23,3 M€**.

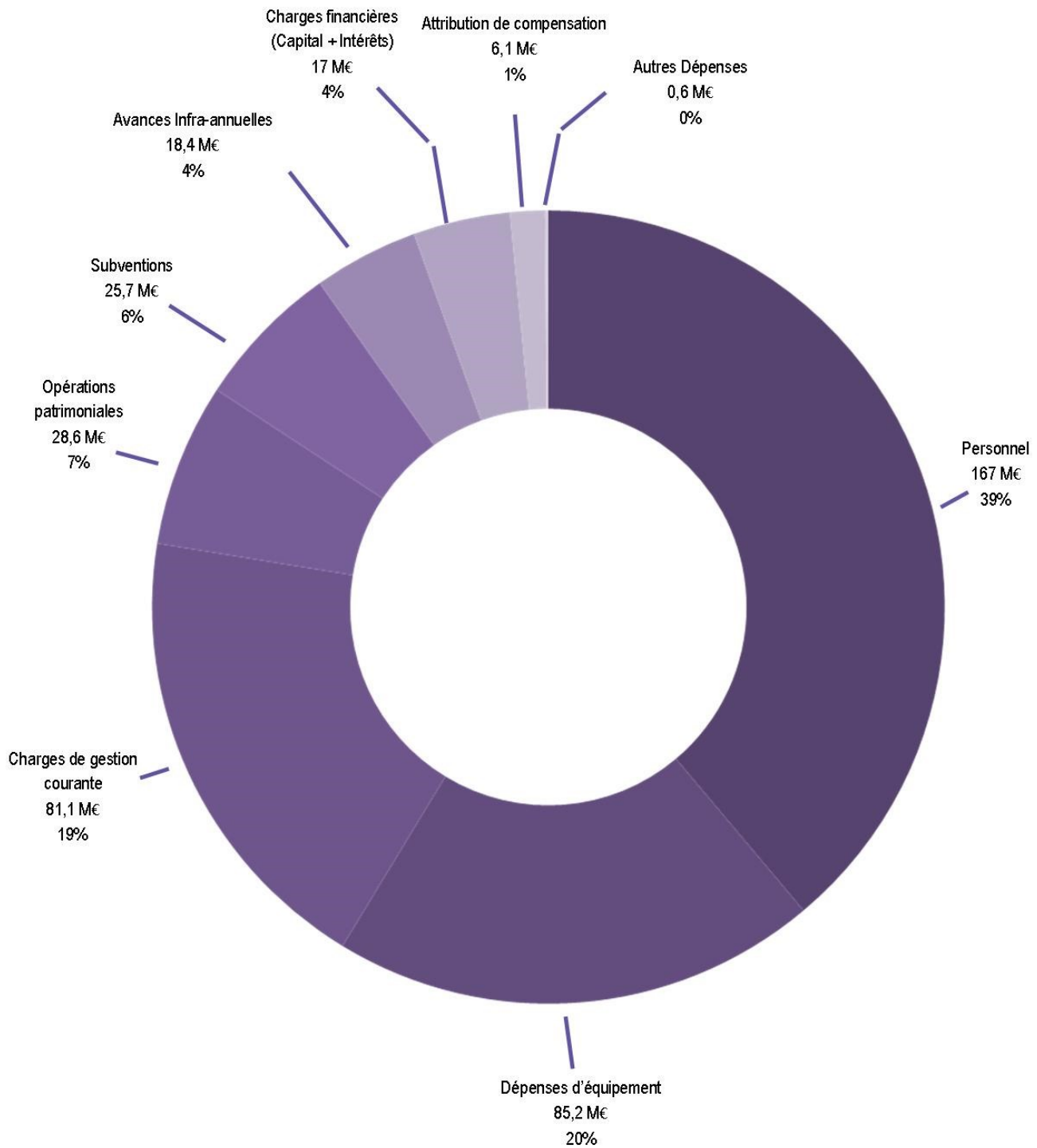
Les interventions les plus significatives sont les suivantes :

- ◆ L'aménagement du site de l'ancienne École d'Application de l'Infanterie (EAI) est un projet phare qui a représenté **13 M€**.
- ◆ Les travaux concernant le dédoublement de l'Autoroute A9 se sont élevés à hauteur de **7,9 M€**.
- ◆ Le réaménagement du boulo-drome Boussinesq dont le montant a représenté **1,3 M€**.

2.3 LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2014

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

En 2014, les dépenses réelles totales de la Ville (hors résultat) ont représenté **429,7 M€** et sont répartis de la façon suivante :



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté un total de **285,6 M€**.

Les principaux postes sont les suivants :

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courante comprennent toutes les réalisations de l'année 2014 et leur montant s'est élevé à **81M€**. Elles incluent notamment :

Le Contrat de Nettoyement de la Ville	18,9 M€
L'entretien et les réparations courantes (espaces verts, voirie, cimetières, cours d'eau, terrains de sport, écoles, tramway)	9,6 M€
Les dépenses d'énergie et de carburant	3,7 M€
Les locations immobilières et les charges locatives	3,2 M€
L'achat de prestations de services (crèches, PDE, ALSH, MPT)	3 M€
L'achat de matières premières pour la Restauration Scolaire	2,9 M€
Les taxes, les assurances et les frais d'actes contentieux	2,4 M€
Les prestations événementielles (illuminations de Noël, centres de loisirs, évènements culturels)	2,3 M€
Le Contrat de Lutte Anti-tags	1,2 M€
Les frais de télécom et d'affranchissements	1,1 M€
Les dépenses d'alimentation (crèches)	1,1 M€
Le Contrat de gestion du stationnement payant en surface	1 M€

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

L'année 2014 a été marquée par une augmentation sensible de la masse salariale qui a représenté **167 M€** (158 M€ en 2013) soit **58,5 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation significative s'explique par :

- ◆ L'effet glissement vieillesse technicité (GVT),
- ◆ La participation aux frais de mutuelles,
- ◆ Les créations de postes liées aux ouvertures d'équipements. Elles comprennent notamment :
 - ⇒ La création de 6 postes pour l'extension de la crèche La Galinéta
 - ⇒ L'ouverture de nouvelles classes (20 au total dont 15 en élémentaires et 5 maternelles)
 - ⇒ La création de 3 nouveaux accueils pour les enfants de - de 3ans
 - ⇒ La mise en place de 2 classes pour l'inclusion scolaire
- ◆ L'augmentation des cotisations liée aux départs à la retraite



La Ville s'est lancée dans une démarche de modernisation de ses services et compte 210 agents spécifiquement pour l'accueil du public. Ces engagements lui ont permis d'obtenir une certification Qualiville® attestant de la qualité de son accueil. Montpellier est d'ailleurs la seule ville de France — dans sa strate — ayant obtenu cette labellisation.

La Ville a également maintenu un accueil en nocturne le jeudi soir jusqu'à 19 heures qui connaît toujours un fort succès.

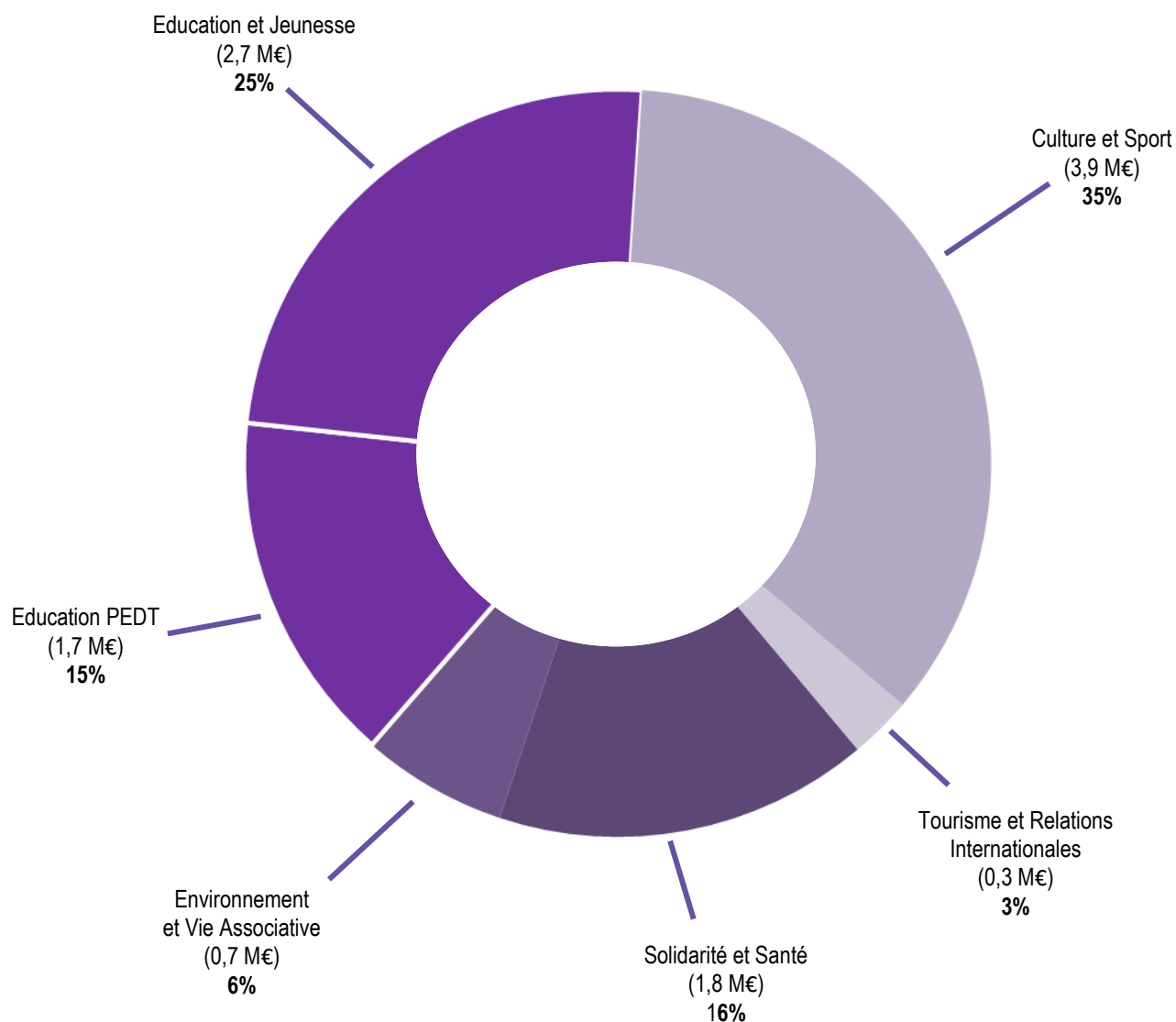
Pour les années à venir la Mairie de Montpellier, en collaboration avec les organisations syndicales, souhaite entreprendre des dispositions en faveur d'une diminution significative et durable de l'absentéisme. Cette perspective s'inscrit dans le prolongement d'une politique de gestion plus active de ses dépenses de personnel qui représentent le premier poste budgétaire de la Ville.



LES SUBVENTIONS

En 2014, le montant total des subventions s'est élevé à hauteur de **25,7 M€**. Les associations et les partenaires représentent un socle solide en faveur du développement et du maintien du lien social, que la Ville tient à soutenir activement.

Les subventions versées **aux associations (8,2 M€)** ont été réparties de la façon suivante :



Les subventions attribuées **aux partenaires** de la Ville ont représenté **17,5 M€** et ont été réparties de la façon suivante :

- ◆ Pour le CCAS : **12 M€**.
- ◆ Pour le COSC : **0,7 M€**.
- ◆ Pour l'Office de Tourisme : **1,9 M€**.
- ◆ Pour les écoles privées : **1,8 M€**
- ◆ Autres : **1,1 M€**

LES CHARGES FINANCIERES

Les intérêts de la dette ont représenté **5,4 M€** soit 1,9% des dépenses réelles de fonctionnement pour la Ville de Montpellier en 2014.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation s'est établie en 2014 à **6,1 M€**. Ce montant, constant par rapport aux années précédentes, est reversé par la Ville à la Métropole en compensation du transfert de certaines charges.

La Ville de Montpellier qui représente 62% des habitants de la Métropole, participe à hauteur de 65% à la Contribution Economique Territoriale (CET) que perçoit la Métropole. La Ville contribue activement, en collaboration avec les autres communes membres, au dynamisme du territoire montpellierain dans son ensemble.

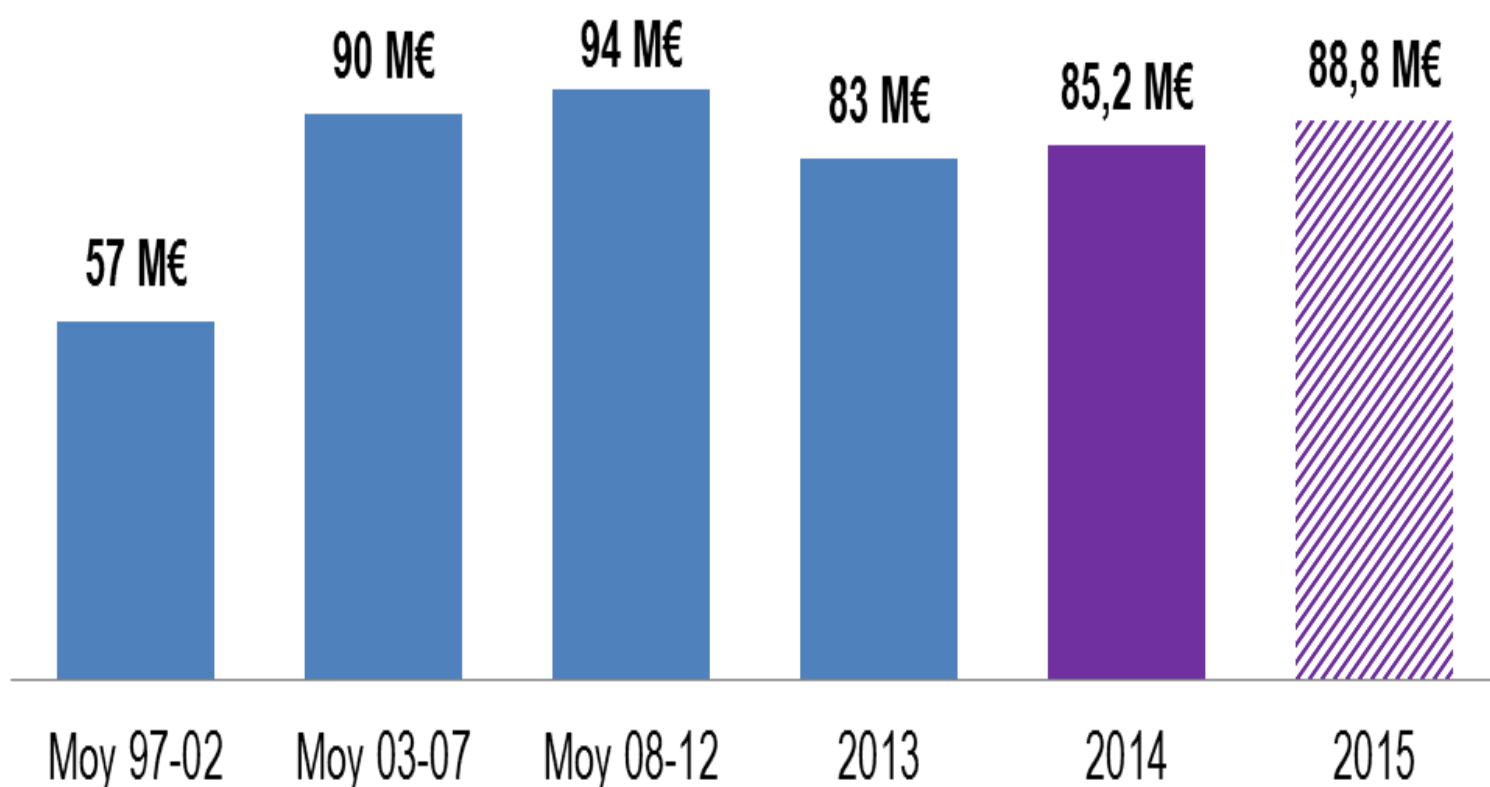
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La Ville de Montpellier, pour l'aménagement de ses quartiers et la réparation de son territoire, maintient un niveau élevé de dépenses d'équipement. Pour l'année 2014 ces dépenses ont représenté **85,2 M€**.

Par ces interventions, la Ville représente un soutien déterminant à l'économie locale : le montant des dépenses d'équipement par habitant s'établit à **313€** en 2014.

Évolution des dépenses d'équipement (hors Hôtel de Ville) :



LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Le montant du remboursement du capital de la dette s'est établi en 2014 à hauteur de **11,6 M€**.

L'annuité de la dette en 2014 a été de **17M€** soit **5,4M€** d'intérêts et **11,6M€** de capital.

LES AVANCES INFRA-ANNUELLES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

En 2014 les avances infra-annuelles et les autres opérations financières ont représenté **18,4 M€**.

12 M€ ont été versés à la SERM dans le cadre de conventions de mandats au titre de remboursement des avances consenties.

Ce Compte Administratif met en évidence les résultats financiers de l'année 2014.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat qui limite les marges de manœuvre des Collectivités Territoriales, la Ville de Montpellier a su en 2014 préserver un socle financier solide pour les prochains exercices.

Des mesures significatives ont donc été prises au cours de l'année 2014 :



Le maintien des taux d'imposition à **+ 0%** : le pouvoir d'achat des ménages conservé



L'augmentation du volume des subventions : **+ 23%** par rapport à 2013



La **diminution sensible** du recours à l'emprunt - **60%** : une épargne brute renforcée



Le maintien des dépenses d'équipement à un **niveau soutenu** : des services publics de qualité pour les montpelliérains



Un **endettement limité** et **aucun produit structuré** : un gage de sécurité pour l'avenir

Dès 2014, nous aurons changé le logiciel de gestion de la Ville de Montpellier.

Nous avons fait mieux :

- ◆ Temps périscolaire gratuit
- ◆ Préservation environnementale du parc Montcalm et du stade du Père Prévost
- ◆ Augmentation des crédits de proximité
- ◆ Augmentation du nombre de policiers municipaux
- ◆ Densification des actions en faveur de la propreté
- ◆ Évolution significative de l'aide aux associations
- ◆ Effort d'investissement maintenu

Nous avons fait mieux avec moins :

- ◆ Stabilisation des taux de fiscalité
- ◆ Maintien de la politique de bouclier social
- ◆ Maintien de la tarification sociale
- ◆ Intégration de la baisse des dotations de l'État

Démonstration est faite qu'il faut faire confiance à l'initiative et à l'inventivité citoyenne pour gérer le bien public avec responsabilité et transparence.

Ce rapport rend compte de la transition douce que nous avons initiée pour que les Montpelliérains reprennent confiance dans la parole politique et redeviennent des ambassadeurs assidus de leur Ville à la veille de la réforme territoriale qui devra tous nous mobiliser.

2014 a marqué un tournant dans notre histoire commune. Nous devons plus que jamais mettre toutes nos forces dans notre travail quotidien au service de Montpellier et des Montpelliérains. Tel est le mandat qu'ils nous ont confié.

MONTPELLIER.FR

